



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 14 mars 2023  
N°26 / H030

**Commission  
Services Publics et Services aux Publics**

**Programme de travail des producteurs de la statistique  
Année 2023**

## Sommaire

<b>CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS.....</b>	<b>3</b>
<b>CNAF – CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE (DSER).....</b>	<b>5</b>
<b>CNAV – CAISSE NATIONALE D’ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR).....</b>	<b>9</b>
<b>CNSA – CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L’AUTONOMIE.....</b>	<b>12</b>
<b>DEPP – DIRECTION DE L’ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE.....</b>	<b>19</b>
<b>DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L’ÉTAT (SRE).....</b>	<b>25</b>
<b>DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L’ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....</b>	<b>27</b>
<b>SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE.....</b>	<b>36</b>
<b>SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D’INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L’ÉDUCATION SUPÉRIEURE.....</b>	<b>41</b>
<b>SSMSI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR.....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....</b>	<b>53</b>

### **Note de lecture**

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

**AG : Avis généraux**

**SP : commission « Services publics, services aux publics »**

Le texte des avis de la commission « Services Publics et Services aux Publics » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

# CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS

---

## 0. Orientations pour 2023

---

La direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds (DSEF) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salarié et salarié dans le champ de couverture du régime agricole.

Forte de ses capacités d'observation et d'expertise, les ambitions de la MSA en matière de production et de diffusion de l'information statistique relative à l'environnement économique et social des mondes agricoles et ruraux se traduisent par plusieurs engagements de la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) nouée avec l'Etat sur la période 2021-2025 :

- Le renouvellement de la labellisation des statistiques par l'autorité de la statistique publique ;
- L'amélioration de la connaissance de ses bénéficiaires, de leurs situations et trajectoires en développant la data science ou les outils d'analyse et d'évaluation ex post et ex ante des politiques publiques ;
- Le renforcement de la lisibilité et de l'accessibilité de son offre et l'approfondissement de la démarche d'ouverture des données.

En 2023 le programme statistique de la MSA va s'articuler autour de ces 3 axes décrits dans la COG.

La labellisation accordée par l'autorité de la statistique publique (ASP) en 2013, puis son renouvellement en 2019, ont conforté le positionnement de la MSA dans l'appareil statistique français. En 2023, la MSA va constituer son dossier de demande de renouvellement que l'ASP instruira sur la fin d'année. Les moyens dédiés à la maîtrise de la qualité des processus de production de ses statistiques ou les avancées entreprises en matière d'ouverture des données, dont certaines réalisations sont prévues pour 2023, vont compter parmi les éléments mis en avant.

En 2023, les capacités d'observation et d'expertise de la MSA sur ses ressortissants se renforcent avec l'approfondissement des travaux de micro-simulation sur les retraites agricoles ou la poursuite des projets en science de la donnée sur les situations de ruptures professionnelle en lien avec l'altération de la santé.

Son site de diffusion d'indicateurs en open data, GéoMSA, va s'enrichir d'un nouveau module sur le mal-être et un projet d'observatoire de la santé des populations agricoles dans une approche multidimensionnelle est en phase d'initialisation. Enfin, en matière d'open data, la MSA va apporter en 2023, sur son périmètre d'intervention, son concours à la mise en œuvre de la feuille de route de l'Administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes source (AMDAC) du ministère des Solidarités et de la Santé.

## 1. Travaux nouveaux et projets en 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

## **1.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante du système d'information existant**

L'outil de diffusion cartographique des données de la MSA, GéoMSA, sera enrichi d'un module sur le mal-être qui comprend ses 75 indicateurs.

En lien avec cette thématique, des rapports sont développés afin d'aider le réseau des MSA à établir des diagnostics territoriaux.

Les travaux de micro-simulation sur les retraites agricoles se poursuivront en 2023 avec le développement d'un volet financier permettant de modéliser et estimer les montants de pensions des futurs retraités non-salariés agricoles.

Un tableau de bord des flux des retraités non-salariés agricoles sera diffusé à partir de 2023 afin de mieux suivre les mouvements entrée/sortie de cette population.

## **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

Sans objet

## **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonages**

Sans objet

## **1.5 Création ou rénovation d'outils de diffusion et de produits de diffusion**

La DSEF va s'inscrire dans la démarche promue par l'Administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes source (AMDAC) du ministère des Solidarités et de la Santé.

# CNAF – CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE (DSER)

## 0. Orientations pour 2023

---

L'année 2023 est une année de transition entre deux périodes conventionnelles : sur la base du bilan de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 entre l'Etat et la Cnaf, un dialogue avec l'Etat est engagé sur les orientations 2023-2027 et les moyens humains et budgétaires associés. Le renouvellement de la COG de la Cnaf est l'occasion d'échanges avec ses partenaires du SSP, notamment la DREES, sur le volet statistique des activités de la caisse mais aussi sur ses besoins en matière de données pour le bon exercice de ses missions cœur de métier.

Pour s'adapter à ce contexte particulier, l'exercice de programme de travail de la direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Cnaf est décalé au 1er trimestre 2023 et portera sur deux années (2023 et 2024). A ce stade de l'année, la vision des travaux nouveaux et projets 2023 est ainsi moins précise cette année que les précédentes.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la COG actuelle, la Cnaf a poursuivi son projet de modernisation de son système d'informations décisionnel (SID) dont l'échéance (décommissionnement de l'environnement SAS) a été décalée de fin 2022 à fin 2023. Pour autant, la DSER a formé l'ensemble de ses collaborateurs au nouvel environnement et s'est engagée résolument dans la réécriture des programmes de calcul développés en SAS depuis plus de 25 ans. Fin 2022, la grande majorité des programmes ont été traduits conformément aux engagements pris. Quelques travaux de migration restent à mener au premier semestre 2023 (traitement des fichiers migrés tardivement dans le nouvel environnement, réécriture de certains programmes...) et une réflexion sur la structuration de nos bases de données sera conduite.

La DSER poursuit la mise en place d'une mise à disposition centralisée et rationalisée de ses données individuelles (ALLSTAT) auprès de l'Institut, qui pourra ensuite en assurer la diffusion à l'ensemble du SSP, assorties le cas échéant du code statistique non signifiant (CSNS) pour faciliter les appariements. Le décalage du calendrier de la modernisation du SID s'est répercuté sur ce projet, qui devrait néanmoins aboutir à l'été (et en tout état de cause avant le décommissionnement de SAS en novembre 2023).

La DSER prépare aussi le renouvellement de la labélisation de ses séries statistiques par l'Autorité de la statistique publique, accordée en 2018 pour cinq ans.

Enfin, la Cnaf poursuit en 2023 sa participation active à la mise en œuvre de la feuille de route de l'Administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes source (AMDAC) du ministère des Solidarités et de la Santé, en l'occurrence le directeur de la DREES, avec pour objectifs d'en améliorer le pilotage, l'ouverture, la circulation et le partage.

L'ensemble de ces travaux se dérouleront dans un contexte de rénovation de notre plateforme Open data, devenue obsolète, et de refonte de la partie du site caf.fr qui héberge nos publications et données, ce qui devrait permettre de les rendre plus accessibles.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à trois ans, refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

- Modernisation du système d'information décisionnel (SID) de la Cnaf

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la COG actuelle, la Cnaf a poursuivi son projet de modernisation de son système d'informations décisionnel (SID) dont l'échéance (décommissionnement de l'environnement SAS) a été décalée de novembre 2022 à novembre 2023. Fin 2022, la DSER a formé l'ensemble de ses collaborateurs au nouvel environnement (Microsoft Azure, Databricks avec utilisation des langages R et Python) et la grande majorité des programmes de calcul développés en SAS depuis plus de 25 ans ont été traduits. Quelques travaux de migration restent à mener au premier semestre 2023 (traitement des fichiers migrés tardivement dans le nouvel environnement, réécriture de certains programmes moins prioritaires, familiarisation avec le nouvel environnement informatique...) et une réflexion sur la structuration de nos bases de données sera conduite.

- Participation de la CNAF au projet d'appariement de données administratives MiDAS (Minima sociaux, Droits d'assurance chômage et parcours salariés)

Après la constitution de la base de données en 2022, la Cnaf travaillera en 2023 avec la DARES à l'exploration de ces données. Par ailleurs, elle complétera les vagues suivantes avec les nouvelles données qui relèvent de son champ. Elle demandera également à la DARES l'accès aux données pour conduire des études visant à comprendre les trajectoires des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité.

- Appariement ERFs-DRM

À partir de 2023, l'INSEE, la DREES et la Cnaf vont utiliser les données du dispositif de ressources mensuelles (DRM) afin d'enrichir le modèle de micro-simulation Ines, co-porté par les trois administrations, qui repose sur les données de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'INSEE. Cet enrichissement devrait notamment contribuer à améliorer la mesure du non-recours aux prestations sociales et alimenter les réflexions sur la solidarité à la source. Dans un premier temps, une extraction ad hoc aura lieu début 2023 pour pallier la problématique de la purge des données par la maîtrise d'ouvrage DRM tous les 36 mois glissants, l'objectif étant de récupérer l'ensemble des données mensuelles de l'année 2020. Un service DRM classique dédié sera mis en place ensuite, et ce à partir de juin 2023.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – Filoué

Filoué est une remontée annuelle de données individuelles de facturation des crèches sur l'année civile. Les données sont transmises à la Cnaf pour anonymisation et concaténation dans un fichier national, dans le respect du règlement général sur la protection des données. Celles-ci sont ensuite croisées avec les informations sur l'activité des crèches et celles sur les familles allocataires et leurs droits.

Le taux de réponse des EAJE est passé de 48% en 2019, première année de généralisation de Filoué, à 83 % en 2021.

Ce projet vise à collecter des informations individuelles auprès des ÉAJE pour chaque enfant ayant été accueilli au moins une heure dans l'année. Il complète les outils de diagnostic locaux existant en matière d'évaluation des politiques d'accueil du jeune enfant en ce qui concerne les caractéristiques du jeune public accueilli dans ces structures. Ces informations permettent également de présenter un portrait annuel complet de l'accueil des enfants de moins de 3 ans relevant du régime général au sein des différents dispositifs de conciliation entre vies familiale et professionnelle.

#### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

#### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

- [Cafdata / caf.fr](#)

La Cnaf s'engage dans une refonte de sa plateforme d'open data nommée Cafdata. Elle vise à la sécuriser sur le plan technique, à la moderniser et à étendre le champ des données diffusées. Ce projet figure dans le schéma directeur du système d'information (SDSI) de la caisse, qui sera validé courant 2023 en parallèle de la COG.

Une fois cette étape franchie, la Cnaf proposera à l'Autorité de la statistique publique (ASP) un dossier de renouvellement de la labellisation de ses séries de données relatives aux allocataires.

- [Refonte des publications de conjoncture et de celles de l'Onape](#)

La DSER envisage en 2023 une refonte de ses publications de conjoncture (« RSA Conjoncture » et « Prime d'activité Conjoncture »). L'objectif est d'articuler une publication annuelle, apportant l'ensemble des éléments nécessaires à la compréhension de la dynamique de la prestation (décomposition des différents effets, sous-jacents économiques, mesures nouvelles...) et des publications trimestrielles montrant de façon simple les évolutions conjoncturelles du nombre de bénéficiaires et des montants versés.

Une refonte du rapport de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape) est également prévue pour la nouvelle édition à paraître en fin d'année 2023. L'objectif est double : améliorer la lisibilité de ce support et mieux valoriser les données et chiffres clés sur la petite enfance ainsi que les résultats des études et travaux de recherche récents sur ces questions ; permettre un accès en ligne aux fichiers sources des données statistiques. Cette mise à disposition des données est prévue avec une montée en charge à l'horizon 2024-2025, en lien avec le projet de refonte de la plateforme d'open data et/ou le projet de révision des pages « recherches et statistiques » du caf.fr.

- Création d'un fil linkedin spécifique aux travaux de recherche, études et statistiques de la DSER

Le projet d'ouverture du fil linkedin est prévu pour 2023, avec l'objectif d'améliorer la diffusion de l'ensemble des publications réalisées par la DSER, en particulier les travaux et publications statistiques, et l'information sur la mise à disposition de données.

## CNAV – CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR)

### 0. Orientations pour 2023

---

Les lois en matière de politiques sociales et de systèmes de gestion associés conditionnent très largement le programme de travaux statistiques de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR) de la Cnav. Ils impliquent des évolutions du système d'information et de la production statistiques. En 2023, la DSPR doit investir pour faire évoluer son système d'information avec l'arrivée du Répertoire de Gestion des Carrières Uniques (RGCU).

La crise sanitaire a conduit à mener de nouveaux travaux statistiques, pour évaluer son impact sur les décès ou les dépenses de retraite, ou pour apporter un appui à la gestion (déficit d'entrées de dossiers...). Une enquête spécifique « CONfinement - SOLidarités - SOLitude » ([CONSOL2](#)) a été menée en 2021 pour apprécier les conséquences de la crise sur la situation des retraités du régime général et son exploitation se prolongera en 2023.

Le projet de recherche [Elvis](#) (Étude Longitudinale sur le Vieillissement et les Inégalités Sociales) soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche a débuté en février 2021. Il articule exploitations de données quantitatives (bases de la statistique publique et données de gestion de la Cnav) et entretiens qualitatifs auprès de retraités du régime général pour étudier les inégalités, leur formation et les ressources pour y faire face dans une approche multidimensionnelle.

Les bases de gestion de la Cnav ne portent que sur le régime général, et contiennent peu d'information socio-démographique ou sur le ménage. Afin de permettre des exploitations plus riches de ces données, la Cnav les met à disposition d'opérations statistiques permettant une couverture par l'ensemble des régimes ou associant des données d'enquête. Les données de la Cnav alimentent notamment des bases interrégimes de la Drees : l'enquête annuelle de la Drees auprès des caisses de retraites et l'enquête annuelle auprès des caisses versant des allocations de minimum vieillesse, ainsi que tous les quatre ans l'échantillon interrégime de cotisants (6<sup>e</sup> édition de l'EIC, collecte en 2023 sur les données jusqu'à fin 2021) et l'échantillon interrégime de retraités (EIR, collecté en 2021 sur 2020), l'enquête sur les bénéficiaires de minima sociaux (2003, 2006, 2012, 2016, 2018)... La Cnav fournit également annuellement des données individuelles sur les retraités à l'Insee dans le cadre du projet Filosofi, visant une meilleure connaissance des revenus et des niveaux de vie, et permettant d'enrichir de ces informations les enquêtes ménages de la Statistique publique. La Cnav alimente la cohorte Constances de l'Inserm, et fournit des données à d'autres opérations statistiques (Santé publique France, Ined...). Toutes ces sources évoluent progressivement pour inclure les indépendants, et devront évoluer pour intégrer les données du RGCU.

La Cnav collabore également à des projets d'enquête pilotés par d'autres institutions (participation au comité de pilotage, au financement, au groupe d'exploitation, ...). Pour certaines opérations, elle réalise tout ou partie de la base de sondage et de l'échantillon et met à disposition des données individuelles du régime général pour alimenter les bases mises à disposition des chercheurs.

La Cnav continue à développer la mise à disposition de données en open data, notamment en poursuivant l'enrichissement du site dédié [www.statistiques-recherches.cnav.fr](http://www.statistiques-recherches.cnav.fr). La refonte du site, lancée en 2022, aboutira en 2023. Les données mises à disposition dans le cadre des observatoires de la fragilité continuent à être enrichies.

Le programme de travail de la Cnav découle également des Conventions d'objectifs et de Gestion (COG) passées entre l'État et la Cnav. La COG prévoit notamment une mobilisation des données pour renforcer le datamining (exploration des données). Pour ce, la Cnav investit sur des technologies et approches big data. Notamment, les travaux sur le non-recours s'intensifient progressivement

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à trois ans, refonte importante d'enquêtes régulières

#### *Exploitations d'enquêtes réalisées avant 2023*

Une enquête spécifique « **CONfinement - SOLidarités - SOLitude** » (**CONSOL2**) avait été lancée en 2021 pour apprécier les conséquences de la crise sur la situation des retraités du régime général. Elle visait notamment à fournir des analyses géographiques et articule approche multimode sur des zones géographiques spécifiques, et enquête mail (avec plus de 200 000 répondants). Elle continuera à être exploitée et valorisée en 2023.

Dans le cadre du projet de recherche **Elvis** (Étude Longitudinale sur le Vieillessement et les Inégalités Sociales) soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche, des entretiens qualitatifs ont été menés en 2022 et sont en cours d'exploitation. Les exploitations de données quantitatives (bases de la statistique publique et données de gestion de la Cnav) sont également en cours pour étudier les inégalités intra et intergénération dans de multiples domaines (patrimoine immobilier, pauvreté en conditions de vie, trajectoires de carrière, technologies de l'information...).

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

Un investissement important va être consenti en 2023 pour commencer à faire évoluer le système d'information statistique avec l'arrivée du RGCU. Cette évolution, progressive, concernera notamment le modèle de microsimulation PRISME. Ce modèle, basé sur un échantillon au 20e de la population du régime général est utilisé depuis 2005 dans le cadre des projections de long terme pour les travaux du COR (dans un contexte où ce dernier publie à partir de 2014 des projections annuelles). Il est également mobilisé pour les projections de court terme et les simulations en projection, en particulier pour la préparation ou l'évaluation de réformes. Le modèle, qui porte sur les parcours et droits à retraite, produit depuis 2019 des analyses sur le champ tous régimes et continue à être développé en continu.

Des travaux conséquents ont été menés en 2022 pour décrire le **cumul emploi-retraite** sur le champ global du régime général (y compris les indépendants). Ils devront être poursuivis et adaptés avec l'arrivée du RGCU.

En 2022, la Cnav a fait évoluer les données qu'elle fournit à la Drees pour tenir compte de l'inclusion des indépendants (enquête annuelle auprès des caisses de retraites (EACR) de la Drees, enquête auprès des caisses versant des allocations du minimum vieillesse). En 2023, la Cnav devra fournir à la Drees les données pour l'**Échantillon Interrégimes de Cotisants 2021**, pour les anciens salariés et pour la première fois pour les anciens indépendants (à partir du RGCU pour ces derniers).

#### *Travaux statistiques sur le non-recours*

Conformément à sa convention d'objectif et de gestion, la Cnav mène depuis 2019 une opération autour du **non-recours à l'Aspa**, à partir d'un repérage à l'aide de méthodes de datamining sur des données appariées entre les bases de gestion de la Cnav et l'Échanges Interrégimes de retraites (EIRR) qui a permis de recueillir des éléments sur leurs motifs de non-recours (cf. avis de moyen terme n°2 de la commission Services publics et services au public : mesurer le non-recours aux droits sociaux). En 2023, ces travaux mobiliseront en complément de nouvelles données du Répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS) pour affiner la population des non-recourants (en excluant certains bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés – AAH ou de rentes accident du travail).

Des travaux d'estimation du **non-recours aux droits propres** ont été menés et publiés dans le numéro de *Retraite et société* consacré au non-recours paru début 2022, puis pour estimer des taux de non-recours aux droits propres par génération au régime général salarié, qui ont été publiés dans le Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale (REPSS) suite à sa refonte en 2022. Ces travaux seront poursuivis, ainsi que les travaux lancés en 2022 sur le non-recours aux pensions de réversion.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Sans objet

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Une **refonte du site internet statistiques et recherche de la Cnav** a été lancée en 2022 et aboutira en 2023. Le site internet va progressivement être enrichi de séries longues et de données produites avec une méthodologie analogue à celles des séries labellisées par l'Autorité de la Statistique Publique.

La Cnav va également continuer à actualiser ses travaux pour mesurer les temps d'accès à ses lieux d'accueils par ses assurés (cf. avis de moyen terme n°9 de la Commission territoire du Cnis « mesurer l'accès aux équipements et aux services »), en tenant compte de l'inclusion des indépendants.

## 0. Orientations pour 2023

---

La création de la 5e branche de la Sécurité sociale fait évoluer les missions et le rôle de la CNSA. Ces évolutions se doublent d'enjeux de transformation de plus long terme, en vue de renforcer l'efficacité et la transversalité du fonctionnement de la CNSA en cohérence avec ses nouvelles missions : le développement d'une culture de la donnée, le renforcement de la contractualisation et le développement des systèmes d'information de la branche (financier, gestion de prestations, décisionnel) pour favoriser les remontées et le partage de données et le pilotage de la branche. Dans ce contexte, conformément à l'engagement n°40 de la Convention d'objectifs et de gestion État-CNSA 2022-2026, la CNSA a connu, en 2022, une profonde transformation de ses directions avec la création de la Direction de la Prospective et des Etudes et en son sein la création du Pôle Analyse et Production Statistiques (PAPS).

Le PAPS, constitué depuis le mois d'Août 2022, est actuellement composé de 5 ETP et d'un directeur de Pôle également Directeur adjoint de la DPE et deux recrutements sont en cours. Le programme de travail 2023 a vocation à recenser l'ensemble des investissements prévus sur l'année. Il est construit sur la base des besoins exprimés par les différentes directions de la CNSA, mais également des besoins perçus par les statisticiens du PAPS. Il se décompose en 5 axes, en cohérence avec ceux retenus dans le cadre de l'offre de service du Pôle.

De façon générale, les éléments principaux à retenir sur le programme de travail sont :

- l'année 2023 devra être une année d'investissement, i.e. une année où le principal objectif est de monter en qualité sur l'existant ;
- la production statistique (entendue au sens "travail des données pour les rendre représentatives, comparables, et diffusables") occupera une grande place, ce qui n'était pas forcément le cas jusqu'à présent ;
- les études (qui permettent aussi de répondre à des besoins métiers) et la mise en place d'un ou plusieurs portails de consultation de données au niveau des territoires ou des structures sont également des axes forts du programme.

Cinq axes ont été définis ; les travaux étant précisés dans la suite du document :

- Axe 1 : Production Statistique
- Axe 2 : L'appui à la construction des systèmes d'information
- Axe 3 : L'appui à la réponse à la demande
- Axe 4 : La réalisation d'études quantitatives
- Axe 5 : L'appui transverse

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'activité de la CNSA en matière de production de données est consacré quasi exclusivement à la conception, la fiabilisation et l'analyse des données d'enquêtes non statistiques et des données issues des systèmes d'information (le lien entre les travaux cités dans la suite du document et les avis du CNIS figurent dans le fil du document et en annexe 1). La CNSA :

- Conduit des enquêtes administratives ne reposant pas sur un plan de sondage statistique ; l'exhaustivité des enquêtes est recherchée mais rarement atteinte ce qui nécessite des efforts importants à conduire pour redresser les données et les valoriser ;
- Utilise les données issues des systèmes d'information de gestion (établissements et services médico-sociaux, ARS, MdpH, etc. – cf annexe 2 qui fournit une vue sur une partie des applications gérées par la Caisse).

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

#### a. Les productions statistiques à visée de diffusion

Il s'agit essentiellement de proposer des données retravaillées de façon à être rendues représentatives (notamment au niveau national) et à proposer des séries temporelles). Cet axe reprend un certain nombre de données déjà travaillées par le passé, mais pour lesquelles un investissement important - technique, mais aussi temporel - est souvent nécessaire pour aboutir au niveau de qualité désiré.

- Évaluation annuelle du prix des EHPAD

L'objectif est de proposer une diffusion annuelle des prix en hébergement pratiqués dans les Établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) entre 2016 et 2022 au niveau national et départemental.

Source : Import PI (application alimentée sur le portail des personnes âgées et saisie par les résidences autonomes caractérisant l'offre et particulièrement les prix des prestations).

Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :

Avis n 2. Suivre le vieillissement de la population

Avis n 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

- Activité des MDPH et estimation du besoin

A partir des données de l'enquête annuelle administré auprès des MDPH (données agrégées par département), et des données issues :

- du Centre de données (qui est l'entrepôt de données individuelles issues du système d'information harmonisé déployé à partir de 2020) ;

- de Viatrajectoire (bases de données extraites du système d'information contenant les données relatives aux notifications des MDPH en matière d'orientation vers les établissements et services médico-sociaux (ESMS) et les données saisies par ces structures.

il est possible de produire des indicateurs de "besoins" à l'échelle nationale et départementale. La grille d'indicateurs détaillée est à définir, mais pourrait inclure notamment le nombre de personnes déposant une demande auprès de leur MDPH, le nombre de nouvelles décisions d'orientation, le nombre d'adultes maintenus en ESMS pour enfants au titre de l'Amendement Creton,... La temporalité (trimestrielle ou annuelle) pourra dépendre de l'indicateur et de la qualité des remontées.

Source : enquêtes administratives et données issues des SI de gestion (Centre de données, Viatrajectoire)

Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :

Avis n 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

- Confrontation de l'offre et du besoin sur le champ du handicap et de l'autonomie

L'objectif est de proposer un indicateur reflétant l'adéquation (ou l'inadéquation) de l'offre (entendue au sens de la capacité d'accueil des établissements, éventuellement par déficience) par rapport au besoin sur le champ du handicap et de l'autonomie. Sur le champ du handicap par exemple, il pourrait s'agir de mettre en parallèle les demandes en attente de prise en charge (ici les décisions d'orientation) face à l'offre disponible (ici les places installées en ESMS, seul indicateur qu'il est possible de quantifier aujourd'hui). La définition de l'offre sera à préciser en fonction des travaux (les orientations scolaires semblant pour le moment hors champ).

Compte tenu de la première analyse réalisée, l'objectif concret sera sans doute, dans un premier temps, de réaliser ce travail sur un ou plusieurs territoires bien choisis, et motivés. Ceci permettra de fiabiliser la démarche grâce à des échanges avec le terrain, avant d'envisager une généralisation. Le travail pourrait ainsi commencer par le territoire de l'Ain.

Source : enquêtes administratives et données issues des SI de gestion (Centre de données, Viatrajectoire)

Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :

Avis n 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Avis n 2. Suivre le vieillissement de la population

Avis n 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

- Taux d'encadrement et effectifs

L'objectif est de proposer une diffusion annuelle des taux d'encadrement (effectifs rapportés au nombre de places) ESMS de 2017 à 2022 au niveau national et territorial (granularité à définir).

Source : L'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) (cf annexe 2)

Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :

Avis n 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Un indicateur sur les taux d'occupation

L'objectif est de proposer une diffusion annuelle des taux d'occupation des ESMS de 2017 à 2022. au niveau national et territorial (granularité à définir).

Source : l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD)

Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :

Avis n 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Avis n 2. Suivre le vieillissement de la population

Avis n 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Avis n 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Un repère statistique sur l'activité des CAMSP et des CMPP

L'idée est de substituer à la contribution statistique au rapport actuel une publication annuelle statistique mettant en avant les chiffres les plus pertinents.

Source : Recueil sur l'activité des CAMPS et des CMPP

Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :

Avis n 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Avis n°9. Mesurer l'accès aux équipements et services

**b. la réalisation d'études quantitatives**

La réalisation d'études quantitatives vise à répondre à deux besoins de la caisse :

1. une amélioration de la connaissance et de la compréhension du secteur de l'autonomie, utile en tant que telle mais également mobilisable à l'occasion des échéances adaptées (commission du conseil notamment)
2. la création d'outils d'analyse qui pourront ensuite être réutilisés par les directions métiers dans le cadre d'analyse, notamment prédictives

Les études ont vocation à s'appuyer sur des sources internes comme externes à la CNSA.

Dans ce contexte, les sujets d'étude suivants sont envisagés :

- **Analyse des besoins non couverts** dans le domaine de l'autonomie en France

Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :

Avis n 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Avis n 2. Suivre le vieillissement de la population

Avis n 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

- **Analyse des déterminants du recours à certaines prestations** (dont l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et l'Allocation journalière de proche aidant (AJPA), éventuellement Allocation Adultes Handicapés (AAH) afin de mettre en évidence des trajectoires futures. Cette analyse est intéressante d'un point de vue "connaissance", mais pourra également répondre à la demande du Secrétariat Général d'éléments permettant la critique des scénarios fournis par la CNAF.

Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :

Avis n 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Avis n 2. Suivre le vieillissement de la population

Avis n 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

- **Refonte de l'IGB (Indice Global de Besoin)**, En lien avec les critères de répartition des crédits médico-sociaux, l'objectif serait de mettre à jour le calcul de cet indice.

Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :

Avis n 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

- **Cartographie et caractérisation des territoires**. En lien avec la création d'un portail des territoires (cf. supra), l'objectif serait d'utiliser les données disponibles afin de classer les territoires français en grande famille. Ce travail constituerait une première étape vers l'analyse, importante mais sans doute uniquement approchable dans un second temps, des inégalités d'accès.

Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :

Avis n 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

- **Projections des futurs besoins des personnes âgées et des personnes handicapées** : l'idée serait de développer des outils, et une expertise, permettant de projeter les futurs besoins PA/PH. Cette analyse devra être complémentaire des travaux menés par la Drees à l'aide de son modèle de microsimulation. A l'extrême, développer une branche de ce modèle serait très utile. De façon moins ambitieuse à court terme cependant, une évaluation de l'existant, et la mise en place de quelques analyses indiquant les enjeux des prochaines années pourrait être utile.

- Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :

- Avis n 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

- Avis n 2. Suivre le vieillissement de la population

- **Analyse des déterminants du prix des EHPAD**, en visant dans l'idéal à la construction de modèles économétriques permettant d'analyser l'évolution sur 7 ans du prix des EHPAD.

- Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :

- Avis n 2. Suivre le vieillissement de la population

- Avis n 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires
- **Analyse de la situation des personnes handicapées vieillissantes** (évolution du public, bonne adaptation de l'offre à ce public), en s'appuyant notamment sur les données du Centre de données (LCD) et des ERRD et sur l'enquête ES de la Drees.
  - Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :
  - Avis n 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées
  - Avis n 2. Suivre le vieillissement de la population
- Sous réserve d'obtention des données de la DSN, et éventuellement en collaboration avec la Drees, **analyse de l'effet de la réforme de la tarification sur les effectifs** et analyse de la façon dont les EHPAD répondent à leurs vacances de poste (intérim, CDD ?)
  - Lien avec les avis du CNIS (cf Annexe 2) :
  - Avis n 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

RAS

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Les référentiels FINESS et ROR sont suivis en priorité côté direction métier au sein de la CNSA, en raison du lien privilégié avec les structures. Cependant, les choix réalisés dans le cadre de la rénovation de ces référentiels va directement impacter la capacité de réalisation de certaines analyses.

Pour cette raison, le Pôle a vocation à constituer un appui intéressé sur ces sujets.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

- La CNSA se fixe comme objectif de diffuser ses propres productions de manière plus régulière.

Les productions statistiques ont systématiquement vocation à ne s'appuyer que sur des sources internes, et à être diffusées sous la forme d'un repère statistique. Celui-ci ne sera que descriptif - i.e. sans explication métier –, l'idée étant de rechercher une publication le plus rapidement possible dès réception des données. La fréquence de cette publication sera à déterminer, mais la régularité est un élément important (le calendrier de diffusion ayant vocation, en théorie, à être connu significativement en amont).

Aussi, la CNSA, membre du groupe des producteurs de statistique publiques dans le domaine de la perte d'autonomie coordonné par la Drees [cf présentation du plan d'action pour améliorer les statistiques publiques sur le handicap et l'autonomie - CNIS - 1er décembre 2022]. Pour participer

à l'effort de mise en accessibilité des productions statistiques, elle propose, dans le plan d'action, l'action suivante :

« Action C2.5. Sensibiliser le groupe des producteurs de statistiques publiques aux règles d'accessibilité des sites et des documents publiés »

L'accessibilité numérique est un ensemble de règles et de bonnes pratiques permettant d'assurer aux personnes en situation de handicap l'accès sans difficultés aux supports numériques : sites internet, intranet, extranet (y compris applications métier), documents (notamment Word et PDF), vidéos, infographies, graphiques... Conformément à la nouvelle version du Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA V4), la CNSA s'est engagée à respecter la loi et a donc publié sur [cnsa.fr](https://www.cnsa.fr) son plan triennal d'accessibilité pour 2022-2024. La Cnsa propose de sensibiliser les membres du groupe selon des modalités qui restent à définir (partage de la documentation, réunion de sensibilisation).

**Documents de référence :**

<https://www.cnsa.fr/schema-pluriannuel-daccessibilite-2022-2024-de-la-cnsa>

**Responsable :** CNSA

Calendrier : premier semestre 2023 »

Enfin, la CNSA souhaite, à horizon 2024, publier annuellement un « rapport de branche », i.e. une synthèse annuelle de l'activité à l'échelle de la 5e branche. Ce rapport devrait s'appuyer partiellement sur une refonte et une synthèse de différents rapports existants. Cette « revue des publications » aura une dimension statistique prononcée, l'ensemble du travail ayant vocation à proposer une synthèse riche et accessible de l'ensemble des données de la Caisse, et au-delà, des données disponibles pertinentes.

# DEPP – DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## 0. Orientations pour 2023

---

Le programme de travail 2023 de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique du ministère en charge de l'éducation, est, en très grande partie, dans la continuité des précédents avec à la fois des travaux pérennes, en termes de productions de données et d'études statistiques, mais aussi la poursuite d'investissements pour améliorer les systèmes d'information statistiques, les études et évaluations. Il s'inscrit, comme les précédents, dans un contexte de demandes croissantes adressées à la Depp pour contribuer au débat public sur l'éducation, pour aider au pilotage des politiques publiques d'éducation et à l'évaluation dans toutes ses dimensions (évaluation des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs, de politiques publiques et du système éducatif dans son ensemble). Il s'appuie sur les recommandations du Cnis mais aussi du Cee (Conseil d'évaluation de l'école) et sur des échanges réguliers avec les partenaires et utilisateurs des études de la Depp, les organisations syndicales de personnels du ministère en charge de l'éducation, les académies, les directions du ministère, les chercheurs, les journalistes et les parlementaires. Il s'organise autour de quatre grandes thématiques : les élèves, les personnels, les établissements et les territoires.

La Depp poursuivra l'amélioration de son système d'information statistique sur les élèves et apprentis pour rendre compte de leur parcours scolaire, où qu'ils soient scolarisés, et de leur insertion via le dispositif InserJeunes élaboré avec la Dares. Avec ses panels, la Depp complètera cette connaissance exhaustive, que ce soit celui des élèves entrés en CP en 2011, le panel des élèves entrés en maternelle en 2021 ou le panel des élèves en situation de handicap. La Depp conduira ses évaluations des compétences des élèves à différentes étapes de leur scolarité et selon plusieurs dimensions. Elle rendra compte du bien-être et des phénomènes de victimation en milieu scolaire avec, en 2023, le renouvellement de l'enquête auprès des lycéens.

Du côté des personnels, la Depp continuera d'investir sur son système d'information statistique, élaborera des études en particulier dans le cadre de l'observatoire des rémunérations et du bien-être, contribuera à la connaissance des pratiques des enseignants avec la diffusion des résultats de ses enquêtes EPODE sur les pratiques professionnelles et PRAESCO, plus centrée sur les contenus disciplinaires. Elle lancera la deuxième édition du baromètre des personnels.

Sur les établissements, la Depp poursuivra l'élaboration d'indicateurs, en particulier de valeur ajoutée, mais aussi d'études. Elle publiera un ouvrage sur les établissements. Elle poursuivra l'investissement sur les territoires avec la valorisation du zonage en aires d'éducation construit en 2021, des études sur les disparités entre types de communes et les mobilités entre territoires.

Au-delà des contributions à ces thématiques, la Depp poursuivra son engagement dans toutes ses autres missions, que ce soit la gestion des référentiels, utilisés dans les systèmes d'information du ministère pour assurer la cohérence des données produites par les différents services, ou dans ses missions stratégiques au sein du ministère en termes d'aide au pilotage, d'évaluation de politiques publiques ou d'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la Depp et des services statistiques en académie (SSA). L'investissement dans les activités européennes et internationales sera également important, en particulier avec le suivi des nouveaux objectifs européens et de l'objectif de développement durable. Suite à la revue par les pairs et le plan d'actions qualité qui englobe tout le Service statistique public (SSP), la Depp poursuivra ses actions qualité. Un des volets porte sur l'une des priorités de la Depp, qui est de mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés par les questions d'éducation des informations et analyses pertinentes, objectives et de qualité, mais aussi des données. Dans ce prolongement la Depp poursuivra sa collaboration avec les chercheurs en particulier dans le cadre du projet EquipEx « Innovations, Données et Expérimentations en Education » (IDEE).

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### **La Depp poursuivra ses investissements sur l'étude des parcours et les projets d'études et d'insertion professionnelle des jeunes à long terme.**

En mars 2023 débutera la collecte de l'enquête « jeunes et orientation 2023 ». Cette enquête auprès des élèves du panel d'entrants en cours préparatoire en 2011 a obtenu un avis de conformité avec octroi du caractère obligatoire accordé par le comité du label en novembre 2022. En 2023, la plupart des élèves de ce panel auront atteint la classe de terminale ou équivalent et la Depp a décidé, pour la première fois pour ce panel, d'interroger directement les jeunes pour faire le bilan sur leurs choix d'orientation et leurs perceptions quant à leur parcours d'études après le collège. Des questions leurs seront également posées sur leurs choix de poursuite d'étude et leur projet professionnel à long terme ainsi que, plus largement, sur leurs pratiques culturelles et sportives et leurs conditions de vie. Cette enquête constituera notamment une source statistique sans équivalent jusqu'à présent pour étudier la façon dont les élèves de terminale générale se sont appropriés la réforme du baccalauréat, qui les invite à présent à choisir des combinaisons d'enseignements de spécialités en remplacement des anciennes séries. Pour les élèves souhaitant continuer dans l'enseignement supérieur, l'enquête portera également sur leur perception de la procédure d'orientation Parcoursup. Plus généralement, les jeunes seront interrogés sur les canaux d'information mobilisés tout au long de leur parcours pour formuler leur projet d'orientation. L'enquête sera sur le terrain entre la mi-mars et le début du mois de juin 2023 afin de s'inscrire entre les épreuves des enseignements de spécialité et l'ouverture des premières affectations sous Parcoursup.

**AVG 2, AVG 4, DQS 3, DQS 7, EQRT 4, SERPU 4**

#### **La Depp poursuivra ses investissements pour rendre compte du bien-être et des phénomènes de victimation en milieu scolaire**

Pour mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes, **la Depp pilote des enquêtes de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire**. Cette enquête permet également de mesurer le climat scolaire dans les établissements. Au printemps 2023, des lycéens seront interrogés. Cette enquête, menée depuis 2011, s'adressait initialement, en alternance, à des collégiens et à des lycéens avant d'être étendue à d'autres publics. Des personnels du second degré de l'Education nationale ont ainsi été interrogés au printemps 2019, puis ceux du premier degré au printemps 2022. L'enquête a également été menée auprès d'élèves de CM1-CM2 pour la première fois au printemps 2021.

Par ailleurs, pour compléter ce dispositif d'enquête, la Depp assure la collecte de l'enquête sur les faits graves survenus en établissements (SIVIS, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire), l'autre sur l'absentéisme des élèves (ADE).

La Depp mènera également au printemps 2023 la deuxième édition de l'enquête Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Education nationale qui a été mise en place en 2022. Cette enquête, conçue avec l'appui de chercheurs, permet de mesurer le bien-être au travail des personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires, enseignants et autres personnels, et d'en analyser les déterminants. La nouveauté de la seconde édition consiste en l'ajout de deux catégories de personnels : les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et les adjoints administratifs. En parallèle, la Depp poursuivra en 2023 la diffusion de résultats autour de la première édition réalisée en 2022.

**AVG 2. DQS 3. DQS 7. EQRT 4. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9**

**La Depp poursuivra l'investissement sur les évaluations des compétences des élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en prenant en compte un éventail de plus en plus important de compétences, en particulier celles liées au bien-être et à la confiance en soi.**

La Depp mènera, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de **compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur différents territoires, intra nationaux ou internationaux**. En 2023 elle conduira ses enquêtes nationales sur échantillon (CEDRE Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique en CM2 et troisième et celle sur la maîtrise du socle en fin de CE2) mais aussi ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, sixième, première année de CAP et seconde. À la rentrée 2023, deux niveaux supplémentaires seront intégrés aux évaluations exhaustives : le CM1 et la quatrième. Toutes les évaluations de la Depp se déroulent désormais sur support numérique, sauf pour les évaluations dans le premier degré (sur cahiers papier) à l'exception du test socle de fin de CE2 conduit sur tablettes.

Par ailleurs la Depp poursuivra son investissement **pour mesurer d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves, leur esprit critique ou la créativité**.

Toutes ces évaluations se traduiront par de nombreuses publications : en 2023 la Depp diffusera les résultats des évaluations menées en 2022 (Socle troisième, Cedre Langues-vivantes fin de CM2 et fin de troisième), des tests de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et des évaluations exhaustives de début CP, CE1, CM1, sixième, quatrième, CAP et seconde de la rentrée 2023, mais aussi les présentera aux acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation. En 2023, la Depp publiera aussi les résultats des évaluations internationales Pirls (compréhension de l'écrit en CM1), Pisa (élèves de 15 ans en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences) et ICCS (compétences civiques et citoyennes des élèves de quatrième).

**AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2**

**La Depp poursuivra son investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants, 2023 verra la publication de nouveaux résultats concernant les enquêtes PRAESCO français** (enquêtes sur les pratiques d'enseignement spécifiques aux contenus disciplinaires conçues en collaboration avec des chercheurs et l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR)) menées au printemps 2021 auprès d'échantillons nationaux représentatifs d'enseignants de CM2 et de troisième. Ces résultats feront l'objet de présentations auprès des acteurs du système éducatif afin de favoriser leur diffusion et éclairer ainsi les choix de pilotage en matière de formation des enseignants notamment.

**AVG 3, AVG 6, AVG 7, AVG 8, DQS 3, DQS 7, DQS 8, EQRT 4, SERPU 5**

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

**Le dispositif InserJeunes**, porté par la Depp et la Dares et construit par rapprochement de bases de données administratives exhaustives relatives à la scolarité (inscriptions des élèves et des apprentis) et à l'emploi (notamment la déclaration sociale nominative), a permis la diffusion de premiers indicateurs début 2021. Ces données exhaustives apportent un degré de précision et de robustesse que n'apportent pas des données issues d'enquêtes. InserJeunes permet ainsi de diffuser des taux d'insertion des jeunes sortant d'apprentissage ou de la voie professionnelle (de niveau CAP à BTS) au niveau des établissements (centre de formation d'apprentis et lycée professionnel). Ce dispositif répond à un besoin fort d'une connaissance fine de l'insertion des jeunes sortant du système éducatif selon la formation suivie dans un objectif de meilleur pilotage de l'offre mais aussi d'un meilleur service rendu aux jeunes et à leurs familles pour s'orienter.

**En 2023, des travaux complémentaires seront réalisés afin d'élargir le champ**. En effet, l'ajout de l'emploi public dans les bases emploi, va nécessiter une étude pour voir l'impact sur les indicateurs calculés et diffusés par le dispositif InserJeunes. De plus même la Depp entamera des réflexions sur la réalisation d'une enquête test sur la qualité des données du dispositif en termes de couverture du champ.

**AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. EQRT 4. EQRT 6. EDD 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9**

**En 2023, la Depp conduira des travaux visant à améliorer la qualité du recensement des apprentis** qu'elle réalise chaque année (enquête SIFA). En effet, dans un contexte de forte augmentation du nombre de centres de formation d'apprentis en lien avec la loi de 2018, des

travaux sont nécessaires afin de prioriser la collecte et d'assurer une qualité optimale de la base de sondage.

#### AVG 7, SERPU 4

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

**La Depp poursuivra son investissement pour publier des indicateurs rendant compte des actions des établissements** en s'efforçant de contrôler les facteurs extérieurs sur lesquels ils ont peu ou pas de prise, comme le profil social ou scolaire des élèves accueillis. Ce travail a commencé en 1993 avec l'élaboration et la publication des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les IVAL sur le baccalauréat. Ces indicateurs de valeur ajoutée des lycées ne sont pas un palmarès ni un classement des lycées mais une approche multi-dimensionnelle, s'efforçant de prendre en compte les multiples dimensions en jeu dans l'action des lycées, avec une batterie d'indicateurs complémentaires, indicateurs de réussite, indicateurs de parcours, indicateurs en valeur ajoutée, construits pour cerner la réalité complexe et relative des actions des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat.

Par ailleurs, la Depp va poursuivre la démarche des indicateurs de valeur ajoutée. Elle l'a déjà fait en 2021 avec les indicateurs d'InserJeunes sur l'insertion. Elle le fera également avec la publication au grand public en 2023 des IVAC, indicateurs de valeur ajoutée des collèges, qui viendront également rendre compte des performances des collèges en matière de résultats au diplôme national du brevet (DNB) et d'accompagnement jusqu'au DNB des élèves qu'ils accueillent en sixième, en tenant compte du profil social et du niveau scolaire de ces derniers à leur entrée au collège.

#### AVG 5. AVG 8. DQS 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2

**En 2023, la Depp conduira des premiers travaux pour la mise en place de nouveaux indicateurs de taux de passage basés sur les identifiants nationaux élèves (INE).** En effet la généralisation de l'INE dans les différentes bases de la Depp permet désormais de pouvoir concevoir des indicateurs calculés sur des cohortes exhaustives qui permettront d'avoir un meilleur suivi des parcours et de pouvoir avoir des résultats à des niveaux fins. Ce projet se poursuivra en 2024.

#### AVG 7, SERPU 4

**La Depp va rénover son Enquête sur le Parc Immobilier des établissements publics du second degré (EPI)** qui existe depuis 1987. L'objectif est à la fois de simplifier l'enquête, de limiter la charge de réponse qui pèse sur les établissements scolaires et de faire évoluer les thématiques abordées. Cette enquête annuelle auprès de tous les collèges et lycées publics permet de connaître les capacités d'accueil des établissements, l'ancienneté et les surfaces des bâtiments, l'offre de restauration et d'hébergement. La collecte implique de nombreux acteurs, aussi bien en rectorats qu'au sein des collectivités territoriales.

La nouvelle enquête fonctionnera sur le principe d'un échantillon tournant. Les informations relatives aux bâtiments, qui évoluent peu dans le temps, ne seront désormais mises à jour par les établissements que tous les 4 ans. L'enquête intégrera des questionnements sur les équipements numériques dont disposent les établissements à des fins pédagogiques. Ces éléments étaient jusqu'à présent recueillis dans une enquête distincte, MicroTIC, qui sera donc abandonnée.

#### AVG 3. AVG 5. AVG 8. DQS 8. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 9. TRT 10

**En 2023, la Depp poursuivra son engagement dans l'évaluation des politiques publiques.**

2023 verra par exemple la poursuite des travaux d'évaluation du Plan numérique (ELAINE) afin d'étudier l'impact de la distribution d'équipements numériques dans les écoles sur les apprentissages des élèves au cycle 3 grâce à un protocole multidimensionnel visant à documenter des indicateurs tout au long de la chaîne de résultats (indicateurs de mise en œuvre, effets sur les pratiques, pilotage par les cadres éducatifs, résultats des élèves, etc.) et à collecter le point de vue de différents acteurs (enseignants, cadres éducatifs et élèves). L'étude menée au cycle 3 connaîtra son dernier temps de mesure. Dans le cadre d'une bourse Cofra (Conventions de formation par la

recherche en administration), une doctorante a également été recrutée pour travailler sur des questions d'évaluation dans le champ scolaire (étude de l'effet de la réduction de la taille des classes en grande section notamment).

**DQS 3, DQS 8, EQRT 4, SERPU 4, SERPU 5, SERPU 9**

#### **La Depp travaillera à l'enrichissement de ses données sur les carrières enseignantes.**

Les questions de l'attractivité du métier enseignant et de ses différences territoriales poussent de plus en plus à analyser la situation des enseignants en terme de carrière : comment les enseignants évoluent-ils au sein du ministère ? Leur satisfaction est-elle liée à ces mobilités géographiques ou professionnelles ? Le métier fait-il davantage l'objet de transitions professionnelles que par le passé, aussi bien pour le rejoindre que pour le quitter ? Qui y a recours ? Autant de questions sur lesquelles la Depp investit à la fois via des projets d'études et d'enrichissements de ses données. Elle a notamment un projet d'appariement avec des données du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour éclairer les trajectoires universitaires avant de devenir enseignant.

**AVG 8. DQS 7. SERPU 5**

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

**En 2023, la Depp poursuivra son investissement dans l'analyse territoriale de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets en termes d'analyse de l'information géographique** permettant de produire des statistiques adaptées à chaque territoire et de représenter de la meilleure façon possible les phénomènes mis en évidence.

Elle continuera à valoriser le zonage en aires d'éducation, en collaboration avec les statistiques académiques. Cette valorisation inclura notamment la construction d'une typologie de contexte socioéconomique des aires. Cette typologie des aires est en effet importante au titre de la compréhension du système éducatif dans les territoires et de l'aide au pilotage.

**AVG 2. AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. SERPU 4. TRT 1. TRT 2. TRT 3. TRT 7. TRT 9**

**La Depp poursuivra l'extension du répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE).** Tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ont un identifiant unique depuis la rentrée 2017. L'identifiant a été étendu aux apprentis en 2018, aux élèves de l'enseignement agricole en 2019, en 2020 à l'enseignement supérieur et en 2022 à tous les enfants soumis à l'obligation d'instruction (3-16 ans), qu'ils soient scolarisés dans le privé hors contrat ou à domicile. En 2023 la réflexion sera étendue aux champs non encore couverts tels que les établissements français à l'étranger ou les établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi que le champ du Centre national d'enseignement à distance (Cned) qui n'est que partiellement couvert actuellement.

**AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9**

**La Depp poursuivra le travail de modernisation du dispositif national réalisant l'attribution d'un identifiant unique aux élèves, apprentis et étudiants.** Il s'agit dans un premier temps d'analyser le dispositif existant, de proposer des scénarios d'amélioration (des processus existants, de l'appariement des données ...) et de mener des expérimentations.

**AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9**

#### **La Depp engagera une réflexion sur la refonte de la base centrale des nomenclatures (BCN).**

La BCN permet d'assurer un langage commun à tous les niveaux du système d'information, de l'administration centrale aux établissements d'enseignement, en incluant les services déconcentrés. La mise à jour de son contenu s'appuie sur un réseau de gestionnaires et s'enrichit à l'occasion de modifications réglementaires. Les nomenclatures sont ainsi diffusées à l'ensemble des applications qui composent le système d'information du ministère. La Depp engagera un travail d'évaluation de l'existant et de redéfinition des exigences attendues pour le système de gestion de nomenclatures.

**AVG 5. AVG 8. TRT 3**

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Sans objet

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étudier les trajectoires universitaires des enseignants	Panel des personnels	Depp	Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant	Sies	Champ du fichier 1

# DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT (SRE)

## 0. Orientations pour 2023

---

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFIP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. À ce titre, il dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. Les deux principales sources d'information sont la base des comptes individuels retraite (CIR) et la base des pensions.

Via sa fonction statistique, le SRE assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État sur le site internet <https://retraitesdeletat.gouv.fr>. Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les parlementaires, la Cour des comptes, le conseil d'orientation des retraites (COR), la direction du budget ou les ministères.

En tant que responsable du programme 741 Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité, représentant près de 60 milliards d'euros dans le budget de l'État, le SRE est doté d'un modèle de micro-simulation dynamique, Pablo, permettant de projeter à court, moyen ou long terme les affiliés du régime, actifs ou pensionnés. Il permet également de modéliser différents scénarios dans le cadre des travaux liés aux réformes des retraites.

En 2023, le SRE mettra en production la version 2 de ce modèle de micro-simulation avec l'objectif de pouvoir mener avec cet outil dès le début de l'année le calcul des engagements de l'État. Cette étape marquera un premier aboutissement des travaux engagés ces dernières années avec la refonte de la chaîne de traitement pensions et la mise en place d'une chaîne affiliés permettant d'avoir une vision du passage à la retraite centrée sur l'individu et d'améliorer la connaissance des carrières et des droits acquis. Ce dernier point est important : il garantit que les exploitations courantes concernant les affiliés et issues des comptes individuels retraite (CIR) sont cohérentes avec les informations prises comme point de départ du modèle de micro-simulation. Au cœur du dispositif, une base carrière a été mise en place à l'exhaustif et retrace avec une granularité mensuelle les événements intervenant dans le parcours professionnel des affiliés : elle est le point unique de calcul des différentes durées nécessaires au calcul de la liquidation actuelle et garantit une forte cohérence entre les différents dispositifs statistiques.

L'outil Pablo v2 s'inscrit dans la continuité de la première version, les développements et les concepts présents y étant réutilisés. Il bénéficie des avancées des bases statistiques sur lesquelles il s'appuie : unité de compte personne, généralisation du pas mensuel, base permanente facilitant la (re)simulation du passé, socle autour de la nomenclature de grade, variable mensuelle d'état sur le marché du travail. Des améliorations sont également apportées suite aux enseignements tirés des simulations réalisées dans le cadre des différents projets de réforme des retraites. La connaissance des montants indemnitaires est affinée en observé et en projection de façon à avoir un salaire complet et de pouvoir évaluer des mesures de convergence entre régimes de retraite. Le calcul des cotisations est amélioré avec la distinction des différentes primes entrant en compte dans la liquidation, en particulier les primes liquidables, et plusieurs fonctions de comportement de départ à la retraite seront implémentées. Le passage au langage R permet des gains de temps de calcul tout à fait conséquents et il est désormais possible de mesurer l'impact des aléas de simulation sur la variance des estimations.

Enfin, une veille active se poursuit en 2023 pour anticiper les évolutions des applicatifs du SRE et les impacts sur la statistique, suite au projet de mutualisation des systèmes d'information du SRE avec ceux de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Travaux d'exploitation de la 5ème vague de l'enquête *Motivations de départ à la retraite* pilotée par la Drees. L'enquête porte sur les liquidations intervenues entre mi-2019 et mi-2020. Les travaux seront menés conjointement avec la CNRACL (régime de la fonction publique territoriale et hospitalière) en vue d'une publication commune.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- Cette année la diffusion des statistiques de retraites civiles ou militaires repose sur une nouvelle chaîne de traitement qui intègre des éléments issus des applicatifs de paiement des pensions. L'objectif est d'améliorer la cohérence entre les bases statistiques et les aspects budgétaires retracés dans le CAS Pensions.
- Exploitation des déclarations annuelles de données sociales et la déclaration sociale nominative quand elle sera collectée dans le cadre du projet de mutualisation avec la CDC pour améliorer la connaissance du salaire complet des affiliés.
- Travaux de refonte du modèle de micro-simulation Pablo v2 déjà évoqués.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Consolidation et utilisation du cube de données commun CNRACL-SRE pour les pensions des trois versants de la fonction publique. Ce cube commun permet d'harmoniser le champ et les concepts de la plupart des variables diffusées.
- Compte tenu du contexte décisionnel sur les retraites, des travaux d'évaluation de réforme sont anticipés en 2023 avec la direction du Budget.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

- La reprise des nomenclatures métiers ou à la création de nomenclatures de référence va se poursuivre et se consolider, afin d'alimenter le système d'informations de manière homogène.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Les chiffres-clés sont disponibles en version provisoire dès la fin du mois de janvier et en version définitive en juin sur le site [retraitesdeletat.gouv.fr](http://retraitesdeletat.gouv.fr). Les données du SRE sont également accessibles sous forme de cubes sur le site [data.economie.gouv.fr](http://data.economie.gouv.fr).

En 2023, de nouveaux tableaux sont prévus concernant la catégorie active lors de la diffusion définitive de juin. D'autres points sont à l'étude comme la mesure de la poly-affiliation à travers l'exploitation des durées passées dans les autres régimes.

# DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

## 0. Orientations pour 2023

---

Après trois années marquées par des travaux se rapportant au suivi de la crise sanitaire, l'année 2023 se caractérisera par une plus grande prépondérance des sujets liés aux autres enjeux de politique publique, tant dans le domaine sanitaire que social. La crise sanitaire, et son impact social, sera toutefois encore présente dans certaines productions, comme en témoignent la poursuite du tableau de bord départemental des prestations sociales ainsi qu'une étude sur l'aide alimentaire réalisée à partir de la 4e vague de l'enquête EpiCov.

L'année 2023 verra à la fois l'aboutissement, par des premières diffusions, de chantiers engagés ces dernières années mais également la mise en place de nouvelles opérations de collecte de grande ampleur. Ainsi, dans le domaine social et médico-social, de nombreux indicateurs issus des remontées individuelles sur les bénéficiaires du RSA 2017-2020 seront diffusés, tandis que d'autres valoriseront des enquêtes réalisées les années précédentes, telles les enquêtes sur les modes de garde d'enfants, les assistants familiaux ou encore l'enquête Vie Quotidienne et Santé et Autonomie Ménages.

Côté collecte, la Drees continuera d'investir sur les sources administratives, à travers les remontées de données individuelles sur les bénéficiaires du RSA 2021-2022 ainsi que des prestations d'autonomie (APA1, PCH2). Elle expertisera la déclaration sociale nominative (DSN) afin d'enrichir ses analyses sur l'attractivité et les tensions présentes dans les métiers sanitaires et sociaux. Sur ce thème, la collecte en 2023 du volet étudiant de l'enquête auprès des écoles de formations aux professions sanitaires et sociales, menée depuis la rentrée 2022, viendra enrichir l'analyse.

La Drees poursuivra par ailleurs, ses travaux autour du non-recours aux prestations sociales, après le colloque organisé fin 2022. Il s'agira notamment d'approfondir les déterminants du non-recours au RSA3 et d'analyser le non-recours à la complémentaire santé solidaire et à la prime d'activité.

Le périmètre des travaux Drees continuera d'évoluer en 2023 : reprise des statistiques sur la protection de l'enfance (OLINPE) en partenariat avec l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) et poursuite du rattrapage du retard de publication des statistiques médicales de causes de décès, en lien étroit avec le CepiDC4, au nom des administrations centrales concernées.

Enfin, la Drees poursuivra sa politique d'ouverture de ses données et de ses codes aux chercheurs et en open data sur son site internet et développera également l'ouverture de ses codes sources. En tant qu'administrateur des données des algorithmes et des codes du ministère des solidarités et de la santé, elle mettra à jour sa feuille de route et en assurera le suivi. Elle développera également des outils de data-visualisation sur différentes opérations statistiques, et enrichira l'outil VILAS5 mis à disposition fin 2022 pour appuyer les conseils départementaux dans le pilotage de leurs politiques publiques.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

**Plusieurs opérations pluriannuelles entreront en phase de collecte en 2023 :**

#### **Concernant le domaine social et médico-social :**

**Enquêtes Autonomie :** les volets « personnes résidant en établissements » ou dans les établissements de santé mentale et « aidants de personnes résidant en établissements » initialement prévus en 2022 seront collectés. [DQS1, DQS2]

**Enquête ES-H :** une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicap.

**Appariement de l'enquête Modes de garde et d'accueil du jeune enfant (MDG) 2021 avec les fichiers socio-fiscaux :** afin d'étudier les revenus et les aides financières perçues notamment pour la garde ou l'accueil de jeunes enfants des familles avec au moins un enfant de moins de 6 ans, les données de l'enquête MDG 2021 seront appariées par l'Insee avec les données socio-fiscales. [DQS3]

**Echantillon Inter-régimes de cotisants (EIC) :** La Drees lancera la vague 2021 de l'échantillon interrégimes de cotisants. Les caisses de retraite, ainsi que Pôle emploi et la Cnam, sont interrogées sur les éléments de carrières et droits à retraite acquis par un échantillon représentatif d'assurés.

#### **Enquête auprès des écoles de formation aux professions du social – Volet Étudiants**

Le volet 'Étudiants' des enquêtes auprès des écoles de formation aux professions sociales a été rénové et sa collecte, commencée début 2022, s'achèvera au premier trimestre 2023. Sont interrogés tout au long de l'année, au gré des dates des rentrées scolaires, l'ensemble des étudiants de toutes les formations délivrant un diplôme du ministère des solidarités et de la santé. Outre un questionnaire « socle », elle inclue un module thématique sur l'attractivité des métiers et l'impact de la crise sanitaire.

#### **Dans le domaine de la santé :**

**Enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières 2023 (ENSU 2023) :** la précédente édition de l'ENSU a été collectée en 2013, avec des taux de réponse proches de l'exhaustivité, aussi bien pour le questionnaire 'Structure' que pour le questionnaire 'Patient'. L'objectif général de l'enquête est la connaissance du dispositif de prise en charge des urgences au travers de l'organisation des structures d'urgences et de la description des patients et de leur parcours de soin. Elle se déroulera sur 24h en juin 2023. Cette enquête fera l'objet d'un appariement avec le **Système national de données de santé (SNDS)** pour enrichir les informations recueillies sur le parcours amont et aval des passages aux urgences.

**Enquête PaRIS :** La Drees a été chargée par le ministère en charge de la santé de mener le volet français d'une enquête de l'OCDE<sup>1</sup> intitulée *Patient-reported Indicator Survey* (PaRIS). Cette enquête vise à recueillir des indicateurs d'expériences de patients dans le but de

---

<sup>1</sup>Organisation de coopération et de développement économiques

comparer et d'améliorer les systèmes de soins dans leur capacité à satisfaire la demande des patients et à adapter leur prise en charge à leurs besoins. L'enquête repose sur une démarche ambitieuse et originale croisant les expériences des patients et de leurs médecins. L'OCDE demande pour cela un échantillon minimal de 100 à 200 médecins, et de 50 patients par médecin. Cette enquête complète l'observation de la santé par le service statistique public dans une dimension aujourd'hui peu explorée, avec des enjeux forts en termes de santé publique. La période de collecte n'est pas encore arrêtée. [SERPU9]

***L'instruction sera engagée en outre pour plusieurs opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures :***

**Suite du dispositif d'Enquêtes Autonomies :** outre les volets traditionnels sur les établissements accueillant des personnes handicapées ou âgées, deux volets spécifiques seront pour la première fois préparés auprès des personnes en prison et dans les établissements de la protection de l'enfance (collecte en 2023 et 2024) [DQS1, DQS2]

**Enquête EH-PA** une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements d'hébergement de personnes âgées (enquête **EHPA**, portant sur la situation en 2023 et collectée en 2024 [DQS1]).

**Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) :** une deuxième édition de l'enquête ENRJ conduite en 2014 conjointement par l'Insee et la Drees est envisagée à l'horizon 2026-2027. L'examen par l'Insee de l'inscription de l'enquête au calendrier des enquêtes prises en charge par son réseau d'enquêteurs aura lieu au printemps 2023. En 2014, l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans étaient concernés par l'enquête ENRJ, quelle que soit leur situation : étudiants, en emploi ou en recherche d'emploi, vivant seuls, en couple ou chez leurs parents, en collectivité ou en logement individuel. Leurs parents étaient également interrogés afin de décrire les différentes formes de solidarités familiales.

Le premier objectif est de décrire le plus finement possible les différentes ressources des jeunes adultes : celles émanant d'activités rémunérées, celles correspondant à des transferts sociaux et celles provenant des transferts monétaires ou en nature reçus des parents ou d'autres ménages. L'enquête permet notamment d'apporter des informations pour préciser la mesure du niveau de vie de cette population. La réédition de cette enquête est sollicitée par de nombreux acteurs en vue d'éclairer les fragilités de cette population et d'apporter des éléments de cadrage pour d'éventuelles réformes des politiques publiques la concernant. Les réflexions autour de l'ajustement du protocole et du questionnaire seront initiées en 2023 [DQS3, DQS6]

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

### **Concernant le domaine social et médico-social :**

Après une première collecte menée en 2022 (données portant sur la période 2017-2020), les premiers travaux tirés des remontées d'informations sur l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA, à partir des fichiers administratifs des conseils départementaux, de la Cnaf<sup>2</sup> et de Pôle Emploi (projet « **RI-insertion** ») seront publiés en 2023. En parallèle, une deuxième collecte (portant sur la période 2021-2022) sera menée au printemps 2023. Ces données seront, entre autres, appariées au panel annuel ENIACRAMS<sup>3</sup> de la Drees sur les parcours dans les minima sociaux. [EQRT2]

<sup>2</sup>Caisse nationale des allocations familiales

La collecte des **remontées individuelles sur l'autonomie (RI-autonomie)** commencera également en 2023 au lieu de 2022. Cette base vise à rassembler l'information individuelle sur toutes les prestations versées au titre du handicap, de la perte d'autonomie ou de l'invalidité, notamment par les conseils départementaux, la Cnam<sup>4</sup> et la Cnaf. Elle prendra la suite des opérations de remontées individuelles déjà réalisées par la Drees par le passé pour certaines prestations, mais visera cette fois-ci une couverture plus globale. Les RI-autonomie constitueront, entre autres, le volet « données administratives » du dispositif d'enquêtes Autonomie. [DQS1, DQS2]

**Dispositif OLINPE** : depuis janvier 2023, la Drees est responsable de la production du dispositif d'observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance (OLINPE), piloté jusqu'ici par l'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Cette base de données doit rassembler les données administratives individuelles des conseils départementaux et des collectivités à statut particulier en charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cette source vise à affiner la connaissance des mineurs et jeunes majeurs accompagnés par l'ASE, et notamment à produire des statistiques inédites sur les parcours en protection de l'enfance. Ces données ont vocation à être enrichies, par appariement à d'autres sources, d'informations sur les conditions de vie de ces enfants (santé, scolarité,...), et d'éléments sur leur parcours à la sortie du dispositif de protection de l'enfance, notamment en terme d'insertion professionnelle. Des investissements importants et indispensables commencent en 2023, et se poursuivront les années suivantes, afin d'améliorer le taux de participation des collectivités, la complétude des données transmises et leur qualité, les données collectées jusqu'ici ne permettant pas la production de statistiques robustes. [DQS3]

**Exploration de la source « Filoue » de la Cnaf** : cette source est une base de données statistiques qui vise à dénombrer et connaître les enfants accueillis en établissement d'accueil du jeune enfant à l'appui des données de facturation collectées auprès de chaque structure. Cette source est en voie de généralisation. La confrontation aux résultats de la dernière édition de l'enquête 'Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants' permettra d'apprécier la qualité de représentation de cette source au stade actuel de couverture des structures.[DQS3]

**Protection maternelle et infantile** : dans le cadre de son enquête annuelle 'Aide sociale auprès des collectivités en charge de l'aide sociale départementale', la Drees collecte des données auprès des services de protection maternelle et infantile sur leurs personnels, les établissements d'accueil du jeune enfant qu'ils agrément, sur les agréments d'assistant maternels et d'assistants familiaux qu'ils décident ainsi que sur leur activité dans les domaines de la santé de l'enfant, des mères et de promotion de la santé sexuelle. Le questionnaire a été révisé en 2022. La collecte de l'enquête renouvelée aura lieu en 2023 sur l'année 2022.[DQS3]

Plusieurs appariements de données seront également réalisés en 2023, grâce notamment à la mise en production par l'Insee du premier volet du projet « code statistique non signifiant » : croisement des données des panels de la Drees sur les retraités (EIR), les cotisants aux régimes de retraite (EIC), les bénéficiaires de minima sociaux (ENIACRAMS) entre eux et avec les données de l'échantillon démographique permanent (EDP), de la DSN, de l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) de 2021, etc.

La Drees investira enfin en 2023 (et non 2022) dans l'expertise des données de la DSN<sup>5</sup> sur la connaissance des personnels des structures sociales et médico-sociales, afin d'enrichir la base **BADIANE**.

---

3 Échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux

4Caisse nationale d'assurance maladie

5Déclaration sociale nominative

## **Dans le domaine de la santé :**

Une refonte de la collecte de la **statistique annuelle d'entreprise (SAE)**, collecte annuelle administrative d'envergure, sera poursuivie en 2023 pour prendre en compte la réforme des autorisations qui entrera en vigueur en 2023.

La Drees engagera, en lien avec l'ATIH<sup>6</sup>, un plan d'action visant à améliorer la qualité de l'**enquête « comptes financiers »** de l'ATIH utilisée pour la production de statistiques sur la situation financière de ces établissements, de façon comparable aux établissements de santé publics et privés à but lucratif.

La Drees produira une base de données exhaustives sur les **revenus des professionnels de santé**. Cette base de données associe à chaque professionnel de santé libéral des données relatives à son activité – fournies par la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) – et des données relatives à ses différents types de revenus, issues de la déclaration d'imposition sur le revenu et fournies par la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Elle est réalisée tous les 3 ans depuis 2005, mais du fait de la crise sanitaire, il a été décidé que le prochain millésime porterait sur 2021 et non 2020. Par rapport aux précédents appariements, cette base de données intégrera l'ensemble des médecins, sages-femmes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes inscrits au RPPS<sup>7</sup>, et plus uniquement les libéraux, afin de pouvoir comparer les revenus des professionnels de santé libéraux (ou en exercice mixte) à ceux des salariés.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

**Extension du modèle Ines-Jeunes** : le projet consiste à expertiser l'inclusion dans le modèle Ines des jeunes décohabitants présents dans le champ de l'ERFS<sup>8</sup> mais usuellement écartés du champ de diffusion en raison du manque d'information sur leurs ressources. L'objectif de cette extension est de pouvoir simuler des prestations s'adressant à ces publics, telles que les bourses sur critères sociaux ou les aides au logement, et de pouvoir analyser l'impact de réformes de ces prestations sur les inégalités de niveau de vie en tenant compte des transferts parentaux à destination des jeunes.

**Réflexions autour de la prise en compte de situations spécifiques dans la mesure des niveaux de vie** : la Drees contribuera en 2023 avec la publication de travaux nouveaux à la prise en compte de situations spécifiques dans la mesure des niveaux de vie : familles monoparentales, personnes handicapées, jeunes adultes.

La Drees engagera des travaux méthodologiques de refonte des indicateurs d'**accessibilité potentielle localisée (APL)** aux professionnels de santé libéraux. [AVG2, AVG5, TRT1, TRT9]

**Post-enquête qualitative longitudinale sur le congé paternité** : dans le sillage de l'enquête 'Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants' 2021, la Drees pilote une post-enquête qualitative visant à évaluer la réforme du congé de paternité survenue en 2021, et notamment ses effets au cours du temps sur les organisations familiales au cours des 3 premières années de l'enfant. La première vague de l'enquête qualitative a eu lieu de mars à septembre 2022 auprès de 65 pères et 21 mères (entretiens miroirs). La seconde vague sera conduite de mars à septembre 2023. Enfin, une troisième et dernière vague sera sur le terrain un an plus tard de mars à septembre 2024.

6Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

7Répertoire partagé des professionnels de santé

8Enquête revenus fiscaux et sociaux

La Drees également prendra part au projet HILAUSENIORS, s'il est retenu par le projet de recherche Autonomie. Ce projet porte sur l'habitat intermédiaire, en particulier les résidences seniors.

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La Drees poursuivra, en 2023, le développement de son site internet et des formats permettant de rendre ses travaux accessibles au public le plus large possible.

Début 2023, son site s'est enrichi d'une nouvelle rubrique « données », qui regroupera, à terme, tous les jeux de données et datavisualisations de la Drees, auparavant disséminés dans plusieurs rubriques du site. Dans le domaine de la datavisualisation, l'année 2023 sera également celle du déploiement de la V2 de l'outil VILAS, dont la première version a été déployée fin 2022. Cet outil, ouvert au grand public et destiné aux acteurs en charge des politiques sociales, permet de rassembler une centaine d'indicateurs relevant des politiques sociales menées dans les départements, et de les comparer entre eux.

La Drees poursuivra par ailleurs sa démarche de mise à disposition de ses jeux de données et d'ouverture des codes, conformément à la politique d'ouverture des données et des codes de l'État, afin de permettre leur exploitation par les chercheurs et les spécialistes qui complètent ainsi leurs propres analyses, dans une logique de cercle vertueux.

Elle proposera par ailleurs la traduction en anglais de certains travaux à des fins de comparabilité internationale.

En matière de communication, après le lancement d'un compte Twitter fin 2022, la Drees a ouvert un compte sur LinkedIn début 2023. Elle veillera à développer sa présence sur ces réseaux via une communication soutenue tout en développant les formats permettant de rendre accessibles ses études : vidéos de vulgarisation, infographies...

Afin de mieux informer le public sur les enquêtes en cours, une page « Enquêtes » avec la liste complète de ces enquêtes verra le jour sur le site internet. Elle permettra d'accéder aux présentations, aux modalités de réalisation et objectifs.

Enfin, en matière de diffusion, la Drees mettra à disposition des indicateurs sur l'état général de santé de la population à l'échelon départemental, à partir des données recueillies dans les 4 vagues de l'**enquête EpiCov, ainsi que de l'enquête VQS 2021**. [AVG2, AVG5, TRT1]. Des données actualisées sur les modes de garde d'enfants et les assistants familiaux seront également produites et diffusées.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
<p><b>Appariement CARE-RI-APA</b></p> <p>Etudier les parcours d'entrée dans l'APA, au regard des caractéristiques des personnes âgées quelques années auparavant.</p>	Enquête CARE	Insee	RI-APA 2017	Drees	Intersection du champ
<p><b>Enrichissement fiscal VQS</b></p> <p>Enrichir l'enquête VQS par les revenus des répondants et par la connaissance des diverses exemptions/avantages fiscaux liés au handicap. Analyser le lien entre incapacité et revenus</p>	Fideli	Insee	VQS 2021	Drees	Champ VQS
<p><b>Appariement ENIACRAMS-VQS</b></p> <p>Analyser le lien entre incapacités et revenus des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité. Analyser les types d'incapacité des bénéficiaires de l'AAH, mais aussi de ceux qui relèvent d'autre minima tout en étant handicapés.</p>	ENIACRAMS 2020 et 2021	Drees	VQS 2021	Drees	Intersection du champ
<p><b>Appariement EIR-VQS</b></p> <p>Analyser le lien entre retraite (âge et circonstances de départ, montant de pension) et les incapacités. Calculer des espérances de durée à la retraite avec et sans incapacité, et</p>	EIR 2020	Drees	VQS 2021	Drees	Intersection du champ

étudier les inégalités selon les caractéristiques de retraite et de carrière.					
<b>Appariement données CNAF-VQS</b> Analyser les limitations et restrictions d'activité des bénéficiaires de l'AAH.	Données Cnaf	Cnaf	VQS 2021	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement EIR-ENIACRAMS</b> Étudier le passage à la retraite des bénéficiaires de minima sociaux et des personnes qui ne valident pas de trimestre. Étudier les parcours passés des personnes qui entrent au minimum vieillesse dès le début de leur période de retraite.	EIR 2020	Drees	ENIACRAMS	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement EIC-ENIACRAMS</b> Analyser les carrières et les droits acquis des bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité. Analyse les « trous de carrières » des affiliés (correspondent-elles à des périodes de perception d'une autre prestation?). Analyse les déroulés de carrière (emploi et chômage) préalable à l'entrée dans les minima sociaux.	EIC 2017	Drees	ENIACRAMS	Drees	Intersection du champ

<p><b>Appariement EIR-EDP</b></p> <p>Expertiser la possibilité de substituer cet appariement EDP à l'appariement aux données socio-fiscales de l'EIR (plus coûteux). Suivre le non-recours au minimum vieillesse. Enrichir l'EIR avec les données fiscales et des données ménages. Etudier le partage entre pensions d'invalidité des régimes obligatoires et prévoyance invalidité.</p>	EIR 2016	Drees	EDP 2016	Insee	Intersection du champ
<p><b>Appariement ENIACRAMS-RI Insertion</b></p> <p>Mieux connaître les parcours d'orientation des bénéficiaires du RSA. Étudier l'impact de ces parcours et de leurs modalités sur les sorties des minima sociaux et le retour à l'emploi.</p>	RI insertion	Drees	ENIACRAMS	Drees	Champ de l'ENIACRAMS

# SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE

## 0. Orientations pour 2023

---

L'année 2023 sera une année importante pour le SSM Justice, avec la mise en œuvre des premières actions issues des réflexions sur son moyen terme, menées en 2022. Ces réflexions se sont très largement appuyées sur les préconisations formulées par la mission conjointe Inspection générale Justice et Inspection générale Insee sur la place de la statistique au sein du ministère et l'offre de services du SSM, mais également sur l'avis de l'Autorité de la statistique publique rendu à cette occasion. Elles conduisent à la mise en place d'une feuille de route comportant une centaine d'actions, dont en particulier une offre de services renouvelée, et un projet de réorganisation pour septembre 2023.

Côté production statistique, les grands travaux identifiés pour 2023 concernent principalement :

- la fiabilisation de plusieurs indicateurs centraux, stocks d'affaires dans les domaines civils et pénaux, mais surtout les **divorces**. Pour cet indicateur, des travaux d'estimation sont en cours concernant la mesure des divorces par consentement mutuel à partir des données fiscales. Des expertises sont par ailleurs menées autour de l'impact sur la qualité des indicateurs de la mise en place de l'assignation à date en 2021 ;
  - l'exploration de la source Saphir pour les travaux portant sur les **Bracelets Anti-Rapprochement** (BAR) ;
  - les travaux sur le **traitement judiciaire des auteurs de violences conjugales** ;
  - la construction du **panel des jeunes suivis en justice**, dont l'avancée a été affectée par l'absence de mise à disposition des données requises (données Cassiopée nominatives). Cet objectif fait écho à une recommandation de la commission Services publics et services au public du CNIS, dans le cadre de la préparation du moyen terme ;
  - le bilan de la première année d'application du **Code de la Justice Pénale des Mineurs** (CJPM) ;
  - la poursuite des travaux sur le Système d'Information de l'Aide Juridictionnelle (SIAJ) pour l'**aide juridictionnelle** ;
  - la préparation de l'enquête expérimentale sur les **attentes des justiciables** programmée pour 2024 (avis d'opportunité du CNIS) : élaboration du questionnaire sur la thématique civile pour la collecte par internet assurée par l'Insee et la relance des non répondants assurée par un prestataire externe ;
  - la mise en œuvre de la **data-visualisation** : modernisation de la restitution des données produites, en particulier les données locales par territoire, couplées avec des données socio-démographiques ;
  - la poursuite des **appariements de données** Intérieur/Justice, en collaboration avec le SSMSI, après les résultats encourageants des travaux expérimentaux menés en 2021 et 2022 sur les homicides et visant la reconstitution du parcours pénal des affaires ;
  - la mise en place d'un **entrepôt de données brutes historicisées** ayant vocation à remplacer le projet de système d'information décisionnel (SID), dans l'objectif d'homogénéiser et d'enrichir les socles décisionnels en rendant les données accessibles grâce à une plateforme partagée ;
- la mise à disposition de données détaillées sur les amendes forfaitaires.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Dans la majorité des cas, les enquêtes réalisées par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE) ne sont pas des enquêtes statistiques au sens où elles ne donnent pas lieu à demande d'avis d'opportunité, mais à une décision de collecte prise par les seules instances du ministère de la justice.

Seule l'enquête nationale sur les attentes des justiciables est une enquête statistique. Sa préparation a démarré en 2022 et se poursuivra en 2023 pour réalisation de la collecte en 2024 ; cette enquête a fait l'objet d'un avis d'opportunité. Elle s'adresse à la fois à la population générale (notamment pour estimer le non recours), à la population des usagers, et à celle des justiciables ne faisant pas valoir leurs droits, pour mieux comprendre les besoins et les attentes des justiciables.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

#### Champ de la justice pénale :

Panel des jeunes suivis en justice : L'article 85 de la loi de programmation pour la justice (LPJ), en introduisant la possibilité pour la SDSE d'être destinataire des données nominatives de Cassiopée, ouvre la voie à des travaux d'appariements entre les différentes affaires pénales relatives à une même personne. La reconstitution de trajectoires devant les juridictions pénales est désormais possible (hors cours d'appel et cours d'assises).

Depuis 2020, le panel des mineurs, dont l'alimentation sur le champ pénal avait été interrompue avec l'arrivée de Cassiopée, a été relancé, avec extension aux jeunes majeurs (26 ans).

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme **SERPU8** de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

*SERPU 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice : le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance\* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.*

*\*Processus de sortie de la délinquance*

Suivi d'affaires de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme : en réponse à la proposition n°11 du rapport des inspections générales de l'Insee, de la justice, des finances et de l'administration sur les statistiques en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, un suivi de cohortes des affaires sur le sujet sera mis en œuvre en 2023.

Stock d'affaires au pénal : devant conduire au dernier estimateur principal et nécessaire au calcul des indicateurs d'efficience de la justice de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (Cepej), l'estimation des stocks d'affaires pénales en première instance associera les directions des services judiciaires et des affaires criminelles et des grâces. En parallèle, sera réalisée une contribution aux travaux européens de redressements des indicateurs d'efficience de la Cepej.

Refonte du fichier statistique du casier judiciaire national : l'application source du fichier statistique du Casier judiciaire national est en pleine refonte (projet dit ASTREA, pour Application de Stockage, de TRaitement et de REstitution des Antécédents judiciaires). Cette refonte entraîne la nécessité de refondre également les chaînes de production du fichier statistique, puis de diffusion.

Un sujet important porte sur la reprise des données historiques. En 2023, les travaux se poursuivront et déboucheront sur la diffusion de données sur le casier des personnes morales. La partie casier des personnes physiques est attendu pour 2025.

Traitement des données sur l'activité des tribunaux de police : la SDSE a déjà engagé en 2022 des travaux sur la source permettant de suivre l'activité des tribunaux de police. Les premiers fichiers de données mis à disposition en 2022 seront actualisés et enrichis au cours de l'année. Des échanges seront également menés avec l'Antai<sup>9</sup> pour voir comment obtenir les informations complémentaires sur les contraventions forfaitisées et essayer de disposer d'une vue d'ensemble sur les contraventions.

Depuis 2022, la SDSE dispose de données agrégées sur les amendes forfaitaires délictuelles mises en place depuis quelques années. Au cours de l'année 2023, la SDSE doit récupérer de l'Antai des données individuelles, ce qui permettra à la SDSE, après exploration et retraitement, de mettre à disposition des batteries d'indicateurs plus détaillés sur ces contentieux.

Rapprochement des statistiques sécurité et justice : pour éclairer les décisions de politique publique concernant la sécurité et la justice, une vision plus large de la filière pénale est souhaitable. Un chantier a été ouvert avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), pour rapprocher les statistiques de la sécurité et de la justice d'abord sur des contentieux ciblés et ensuite sur l'ensemble des affaires. Les résultats des expérimentations réalisées sur les homicides ont été présentés en commission du Cnis Services publics, services aux publics. Ces travaux seront poursuivis (**SERPU6**).

*SERPU 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité : le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.*

### **Champ de la justice civile :**

Refonte des chaînes statistiques civiles, en lien avec l'arrivée de Portalis : le ministère de la justice mène un projet de refonte de l'ensemble des applicatifs civils, organisés à terme au travers d'un bureau d'ordre civil commun à tous les services (*Portalis*), avec un impact fort sur les chaînes en aval de production statistique. Depuis 2021, la SDSE poursuit ses travaux d'adaptation des chaînes pour permettre l'atterrissage de Portalis sur le champ des conseils de prud'hommes (CPH). Ces travaux se poursuivront en 2023 afin de réfléchir à une nouvelle chaîne de traitement sur les données Portalis en anticipant l'intégration de nouveaux contentieux relevant du juge aux affaires familiales attendus pour 2024.

Reprise de la production de statistiques sur les divorces : interrompue depuis le transfert de compétence aux notaires des divorces par consentement mutuel et la disponibilité des données limitée au champ des divorces contentieux, la production de statistiques de ce type de divorces pourra reprendre progressivement à partir de 2023 sur la base des remontées via l'état civil. Pour autant, des travaux d'estimations sont actuellement menés en s'appuyant sur l'exploitation des fichiers Fideli<sup>10</sup>.

Stocks d'affaires au civil : un rapport de l'inspection générale de la justice ayant récemment pointé des divergences entre les données issues de l'exploitation du Répertoire général civil (RGC) et celles obtenues au moyen d'enquêtes, un travail de construction d'une série statistique de stocks

---

<sup>9</sup>Agence nationale de traitement automatisé des infractions

<sup>10</sup>Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les personnes, de l'Insee

civils rebasée et fiable dans le temps est actuellement mené. Il s'appuie sur un travail en collaboration avec la direction des services judiciaires.

### **Champ de l'accès au droit :**

Enrichissement des sources justice par des sources externes, pour mieux connaître les justiciables : les logiciels de gestion des affaires sont relativement pauvres en données socio-économiques, et ne permettent pas de connaître les caractéristiques de la population des justiciables. Pour améliorer cette connaissance, les fichiers statistiques pourraient être enrichis par des données issues d'autres bases statistiques de source administrative, par exemple des données fiscales ou des données sur les entreprises issues de Sirene ou d'Esane. La SDSE continuera à travailler en 2023 sur les conditions de mise en place de tels enrichissements.

Ces travaux répondent notamment à l'avis général de moyen terme **AVG7** du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

*AVG 7. Développer les appariements entre sources de données : le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.*

Refonte du dispositif de production de statistiques sur l'aide juridictionnelle avec le déploiement de l'application SIAJ (Système d'information à l'aide juridictionnelle).

## **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

Enquête sur la perception du travail d'intérêt général (TIG) : dans le cadre du développement du TIG visé par les mesures inscrites dans la LPJ, une enquête sur les encadrants des tigitistes majeurs a été réalisée en 2021. Une enquête du même type est à l'étude pour 2024 auprès des tuteurs de tigitistes mineurs. Elle ne sera réalisée que sous réserve de disposer d'une base des organismes accueillant des Tigitistes mineurs suffisamment fiable.

Enquête auprès des associations d'aide aux victimes : L'enquête internet/papier annuelle auprès des associations d'aide aux victimes devrait être refondue en 2023. Elle s'attachera à gagner en cohérence par rapport aux données collectées auprès de ces organismes.

Enquête sur l'activité des médiateurs civils : la SDSE réalise chaque année une enquête auprès des médiateurs intervenant dans le domaine pénal. Une première enquête auprès des médiateurs civils, commerciaux et sociaux a été réalisée en 2020 à titre expérimental. Il s'agissait d'observer leur activité et leur profil. Une nouvelle enquête ponctuelle a été réalisée en 2022. La SDSE va préparer une enquête pérenne sur les médiateurs civils qui sera lancée en 2025 sur l'année 2024.

Tableaux de bord d'activité judiciaire : à la demande du Cabinet du Garde des Sceaux, la SDSE pilote depuis fin 2022, la mise en place d'un outil du type tableau de bord comportant une sélection d'indicateurs permettant d'observer rapidement les évolutions dans les domaines jugés particulièrement sensibles pour le Garde des Sceaux.

## **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Une refonte du système référence justice (SRJ) est prévue en 2023 (projet Gaia) ; cette refonte va fortement impacter la gestion des nomenclatures dans les différents systèmes d'information gérés par la SDSE.

## **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

Refonte des publications récurrentes : après la rénovation de la collection Infostat en 2020, puis des chiffres clés de la justice en 2021, la publication « Références statistiques justice » dont la première édition date de 2015 a fait l'objet de quelques adaptations en 2022 ; les fiches thématiques qui la composent ont par ailleurs, pour la plupart, été publiées sur internet dès leur finalisation (sans attendre la conception intégrale de l'ouvrage en fin d'année). Ce travail sera

reconduit en 2023 avec, en parallèle une réflexion sur le contenu et la périodicité de l'ouvrage sur la base des résultats d'une enquête de lectorat.

Infos rapides Justice : mi-2022, la SDSE a lancé une nouvelle collection « Infos rapides Justice » pour renforcer la visibilité des données disponibles et de ses productions. Il s'agit d'un zoom sur une thématique donnée. Un programme de publications régulières des numéros de cette collection est prévu pour 2023.

Refonte du site et data-visualisation : dans l'objectif d'une meilleure communication sur les productions du SSM Justice, la refonte des pages dédiées du site internet du ministère est en cours. La mise en place de produits en data-visualisation est par ailleurs un objectif prioritaire pour le SSM en 2023.

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023**

Sans objet pour 2023.

La modification du décret sur le NIR fin 2022 a ouvert la possibilité d'appariements utilisant le CSNS et les données de condamnations. Le SSM justice devrait pouvoir ainsi se positionner à compter de 2024 sur des rapprochements de fichiers utilisant ce code, l'enrichissement des fichiers justice par des données externes constituant notamment un axe prioritaire de ces prochaines années pour le SSM justice.

# SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

## 0. Orientations pour 2023

---

Dans l'enseignement supérieur comme dans la recherche, les travaux développés au cours des dernières années, ou nouveaux pour 2023, visent notamment à accompagner les nombreuses évolutions législatives et réglementaires qui jalonnent l'enseignement supérieur et la recherche depuis ces dernières années. Elles inspirent l'action du Sies dans l'information statistique du public, dans le partage des données, des outils techniques et méthodologiques avec la communauté de l'enseignement supérieur (établissements, rectorats) et dans leur évaluation, en propre ou par les chercheurs.

### L'enseignement supérieur

En 2023, un ensemble de productions vise à développer les données disponibles sur les problématiques de l'orientation vers l'enseignement supérieur, puis à construire ou à faire évoluer les indicateurs de parcours, de réussite et d'insertion pour mieux permettre l'information du public, que les lois successives (notamment la loi ORE de mars 2018) ont renforcé. La réforme du baccalauréat exige également de retravailler les indicateurs d'accès à l'enseignement supérieur.

De manière plus transverse, la mise en place de référentiels appuie la qualité des informations sur les parcours et la réussite.

Enfin, en 2023, à l'instar des travaux menés par la Depp sur l'insertion professionnelle des sortants des lycées, le Sies poursuit et intensifie, en lien avec la Dares, les travaux concernant son projet, démarré en 2022, sur les trajectoires professionnelles des étudiants sortant du supérieur. Ce projet doit permettre, à partir de l'appariement des déclarations sociales nominatives (DSN) avec les données SISE (Système d'Information de Suivi de l'Étudiant) par le biais du code statistique non significatif (CSNS), de produire des indicateurs d'insertion professionnelle des sortants du supérieur, au niveau établissement par formation. En 2022, la première phase du projet a permis la réalisation d'un prototype dont le développement en cours devrait permettre de produire de premières données dès la fin 2023.

### La recherche et le développement

Concernant la recherche et le développement, en 2023, le Sies sera sollicité pour suivre les mesures d'impact de la loi de programmation de la recherche et sur la fourniture de données pour étayer ces travaux (financement de la recherche, suivi des docteurs et des doctorants). Les principaux dispositifs de mesure concernés sont les enquêtes R&D auprès des administrations (organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur, notamment) et les enquêtes auprès des entreprises, pour leurs relations avec les administrations, les enquêtes relatives aux docteurs et à leur insertion professionnelle.

Le Sies sera également amené à produire des indicateurs sur la mobilité des chercheurs et sur les classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur, qui prennent en compte l'activité de recherche.

### L'emploi d'enseignement et de recherche

Concernant l'emploi d'enseignement et de recherche, courant 2023 le Sies tirera le fruit des adaptations de ses dispositifs statistiques afin de permettre de mesurer l'impact de la loi de programmation de la recherche que ce soit au niveau du volume d'emplois scientifiques, de l'utilisation des nouveaux contrats doctoraux ou de l'impact des mesures salariales.

De plus, des travaux seront engagés pour mesurer l'impact de la réforme des retraites sur l'emploi d'enseignement et de recherche, dans le prolongement des travaux effectués en 2022 concernant les projections de départs en retraite.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

- a. Le dispositif des enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique le 16 mars 2022, et ce pour trois ans.
- b. En 2023, le Sies poursuivra la seconde phase de la refonte du dispositif SISE (Système d'Information de Suivi de l'Etudiant) sur les inscriptions et diplomations des étudiants. La première phase, lancée en 2021 et qui a atterri en 2022, concernait la résorption de la dette technique de l'interface web, plateforme d'échanges de données avec les établissements. La seconde phase, débutée en 2022, est consacrée à la réécriture des programmes de contrôles et redressements avec l'objectif de sortie du logiciel de programmation statistique SAS.
- c. Parallèlement, concernant le dispositif d'enquêtes R&D, les travaux de remise à niveau des outils et méthodes de production se poursuivront avec d'une part, le développement d'une nouvelle application de gestion des enquêtes administration et, d'autre part, l'amélioration des traitements post-collecte de l'enquête Entreprises et la diffusion de ses résultats en unité statistique entreprise (**ESM4**). Les questionnaires des enquêtes seront revus dans le cadre de l'évaluation de la loi de programmation de la recherche : les nouveaux contrats doctoraux seront pris en compte ainsi que l'insertion professionnelle à 5 ans des docteurs.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- a. (**AVG7 et SERPU4**) Projet Trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur (InserSup)
- b. Le Sies a commencé en 2022 l'exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) en vue, de remplacer les enquêtes insertion professionnelle des étudiants de Licence Professionnelle, Master, DUT (désormais BUT) et IPDoc. Appairer le fichier DSN avec un fichier d'étudiants quittant l'enseignement supérieur permettra de connaître leur situation d'emploi (type d'emploi, salaire, employeur, etc.), à plusieurs dates après la sortie du supérieur et sur un champ d'étudiants plus large que celui des enquêtes menées actuellement. A plus long terme, cette source sera exploitée pour quantifier et qualifier les activités rémunérées de l'ensemble des étudiants pendant leurs études. Sont partenaires de ce projet : la Dares, fournisseur du fichier DSN, et l'Insee, fournisseur du Code statistique non signifiant – CSNS – servant pour l'appariement des bases administratives, puis à terme fournisseur possible du fichier non-salariés et des fichiers de population permettant de circonscrire la population installée à l'étranger.
- c. Les périmètres, concepts et indicateurs ont été définis en 2022 (avec une concertation dans le cadre de l'Observatoire national de l'insertion professionnelle), des comparaisons avec les enquêtes insertion existantes ont été menées, et un prototype produisant les résultats de l'insertion professionnelle salariée en France des diplômés de Licence professionnelle et de Master universitaire a été construit.
- d. Sur cette base, en 2023, seront menés les travaux d'industrialisation du développement informatique (en Python) du système d'information assurant les appariements (une demi-douzaine de fichiers administratifs et tables référentielles y seront embarquées) et les calculs d'indicateurs,

ainsi que la mise en place de l'infrastructure d'hébergement de données et de calculs (assurée par la direction du numérique de l'éducation).

e. En 2023, seront menés en parallèle les appariements et calculs afférents à d'autres diplômés et aux sortants non diplômés. La mise en production et la mise à disposition des données sera effective à partir de fin 2023, avec une extension progressive du périmètre des diplômés.

f. **(AVG2 et SERPU4)** Dans le cadre des travaux sur la continuité -3/+3 autour du baccalauréat, des études en collaboration avec la Depp sont en cours, en particulier sur les choix de doublettes de spécialité fortement genrées et les parcours et orientation dans ce cas.

g. En 2023, une nouvelle base « administrative », relative aux inscriptions en master sera disponible et pourra être exploitée. En effet, au printemps 2023, la plateforme « mon master » va être ouverte aux étudiants qui souhaitent s'inscrire en master. Ils pourront y déposer leurs vœux, recevoir des propositions et accepter celle de leur choix. Les données enregistrées par cette plateforme seront mises à disposition du Sies qui exploitera cette nouvelle source afin d'établir des statistiques au moins dans un premier temps sur les vœux des étudiants, à l'instar de celles de Parcoursup.

**(AVG 8)** Le Sies maintient une chaîne informatique qui réalise des prévisions de départs des personnels sur le champ des organismes de recherche et des universités, prévisions qui prennent notamment en compte l'impact de la loi de réforme des retraites de janvier 2014. Cet outil sera adapté en 2023 pour prendre en compte l'impact de la réforme des retraites sur ces prévisions.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Plusieurs travaux statistiques importants sont à souligner :

a. **(SP4)** La réforme du baccalauréat impose de repenser les indicateurs de poursuite dans l'enseignement supérieur, jusque-là systématiquement examinés selon la série du baccalauréat obtenu. L'orientation des nouveaux bacheliers selon les enseignements de spécialité suivis en classe de Terminale a été observée deux années de suite. L'observation en 2023 de la troisième cohorte de nouveaux bacheliers ayant suivi des enseignements de spécialités, permettra au Sies de définir les indicateurs pertinents à produire régulièrement.

b. **(AVG2)** Dans le cadre des réflexions sur la réforme des bourses, le Sies a produit, au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 de nombreuses simulations pour estimer le coût de certaines mesures : linéarisation, revalorisation des échelons intermédiaires, revalorisation du barème revenus-points de charge du fait de l'inflation, annualisation, avance sur trésorerie etc. En 2023, le département sera sollicité pour affiner les simulations pour permettre au MESR<sup>11</sup> de définir la réforme qui devrait intervenir à la rentrée 2023.

Par ailleurs, le Sies est impliqué dans les travaux de la Drees, afin que la population des 18-24 ans, et en particulier les étudiants, soit prise en compte dans le modèle de micro-simulation INES dans le cadre des travaux interministériels sur la solidarité à la source, pilotés par F. Lenglard. Ce modèle permet en particulier d'évaluer l'impact budgétaire et redistributif de réformes de nombreux prélèvements et prestations sociales : prestations familiales, allocations logement, minima sociaux, cotisations et contributions sociales, impôt sur le revenu... et prochainement les bourses.

---

11Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

- c. **(AVG2)** La sous-direction de la vie étudiante du MESR instruit la mise en place d'indicateurs permettant le pilotage d'une politique de santé publique en faveur des étudiants, au niveau national et territorial en lien avec la caisse nationale d'assurance maladie (Cnam - SNDS). Le Sies participe au groupe de travail constitué sur ce sujet et prendra en charge en 2023, en tant que futur pilote du traitement, la constitution des dossiers juridiques et opérationnels pour le traitement de données de la Cnam. La définition des indicateurs pertinents issus de cette source relève de la compétence de la Cnam.
  
- d. **(ESM6)** En 2022, de nouvelles questions sont introduites dans le dispositif d'enquête dans l'optique du suivi de la loi de programmation de la recherche, notamment, le suivi de l'insertion des docteurs, actuellement possible un et trois ans après l'obtention de leur thèse, sera renforcé par un suivi cinq ans après l'obtention de leur doctorat.
  
- e. **(AVG4)** Après la mise en production en janvier 2022 de l'API Statut Étudiant dans le cadre de la simplification des démarches administratives des usagers (programme « Dites-le nous une fois »), des indicateurs statistiques permettant une connaissance en temps réel des inscriptions étudiantes et la temporalité de ces inscriptions, ont été mis en place. En 2023, seront amorcées des réflexions sur l'impact de ces remontées sur le système d'information statistique de suivi de l'étudiant (SISE).

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

- a. **(AVG4)** La DGESIP<sup>12</sup> prévoit en 2023 la refonte du dispositif du SI-Formations qui devrait permettre de disposer à l'horizon du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 d'un répertoire de l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur reconnues (accréditées, visées...) par le MESR. Ce répertoire devrait permettre des gains d'efficacité et de qualité du dispositif SISE (Système d'Information de Suivi de l'Étudiant) sur les inscriptions et diplômes des étudiants. Le Sies assure l'assistance à maîtrise d'œuvre de cette refonte.

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

**(AVG8)** En 2023, de nouvelles données seront mises à disposition en open data sur le site [data.esr.gouv.fr](http://data.esr.gouv.fr) :

- la réussite en licence ;
- l'insertion professionnelle des docteurs.

---

<sup>12</sup>direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Projet Trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur – aider les étudiants à choisir leur orientation en fournissant, de manière localisée, les taux d'insertion par formation et d'établissement	SISE 2020-2021	Sies	DSN	Dares	Les étudiants inscrits en 2020-2021 dans un établissement d'enseignement supérieur

# SSMSI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## 0. Orientations pour 2023

---

Le dernier comité directeur du SSMSI s'est tenu le 2 décembre 2022 (avec la participation de l'Insee, du SSM Justice et du SSM Immigration) : cette instance de gouvernance vise à combiner au mieux expression de besoins internes (notamment de la part de la police et de la gendarmerie) et concertation externe (au-delà de la concertation propre au dispositif d'enquêtes de victimation en place depuis décembre 2020), tout en priorisant les moyens nécessaires. Il a permis de valider les thématiques prioritaires à développer ou consolider dans le cadre de la montée en charge du service, mais les arbitrages sont toujours attendus pour ce qui concerne les moyens supplémentaires qui seront alloués en 2023. Il faut rappeler ici qu'en 2022, le SSMSI n'avait bénéficié d'aucun effectif supplémentaire.

Sous réserve des recrutements supplémentaires nécessaires, les priorités thématiques validées permettraient : le développement de l'offre de services localisée (notamment indicateurs départementaux issus de la nouvelle enquête de victimation et résultats associant délinquance et mobilités ou tourisme) ; la production régulière de données fiabilisées sur la population des mineurs et celle des étrangers (victimes et mis en cause) ; l'extension des travaux sur la criminalité organisée (dont trafic d'armes et de biens culturels, délinquance économique et financière) ; l'enrichissement des travaux sur les atteintes aux biens ; la consolidation des premiers travaux sur la traite des êtres humains, la fraude documentaire et à l'identité et le trafic de migrants ; la fiabilisation des données sur les personnels de sécurité, aussi bien dans le secteur public (policiers, gendarmes, mais aussi policiers municipaux, douaniers,...) que dans le secteur privé ; la conception d'un protocole d'enquête auprès des élus dans le domaine de la sécurité et des violences subies.

La sécurisation juridique de l'accès aux données issues des applicatifs de la police et de la gendarmerie nationales et relatives aux procédures en cours couvertes par le secret de l'enquête ou de l'instruction constitue toujours un enjeu majeur pour le SSMSI.

Le SSMSI s'attachera néanmoins en 2023 à avoir accès à de nouvelles sources de données pour compléter l'exhaustivité des données traitées ou élargir son champ d'expertise, notamment la main courante de la police nationale, les contraventions enregistrées par la gendarmerie nationale, la plateforme de signalement des e-escroqueries (THESEE) et les données collectées par l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTA). De nouveaux travaux méthodologiques seront ainsi entamés pour renforcer la fiabilité des données, clarifier les concepts, explorer et expertiser les données en harmonisant les informations issues de la police et de la gendarmerie, le tout afin de produire des statistiques plus nombreuses et plus détaillées (y compris à l'échelle communale) et de couvrir de façon exhaustive le champ de la délinquance, dans le respect du secret statistique.

Dans le prolongement de la première base statistique communale sur la délinquance ouverte début mars 2022, le SSMSI procédera en 2023 à son actualisation avec les données 2022 mais également à son enrichissement, à la fois par de nouveaux indicateurs (destructions et dégradations volontaires, usage et trafic de stupéfiants), et par l'extension géographique aux données portant sur les DROM et les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille. Ces données communales seront en outre exploitées dans le cadre d'une opération coordonnée avec l'Insee sur les cambriolages. Enfin, en 2023, un projet sur financement européen aboutira, avec la production, pour la première fois, de données sur la délinquance à l'échelle départementale suivant la nomenclature internationale des infractions (ICCS).

Le chantier majeur d'appariement statistique entre les procédures ouvertes par les services de police ou de gendarmerie et les affaires traitées par le ministère de la Justice sera entrepris en 2023, après les premiers travaux exploratoires réalisés sur les homicides. Ces travaux seront effectués en collaboration avec le SSM Justice (SDSE) et auront pour objectif de pouvoir suivre longitudinalement les procédures pénales et évaluer statistiquement le suivi pénal par champ contentieux.

En 2023, le SSMSI publiera les premiers résultats de l'enquête de victimation 'Vécu et ressenti en matière de sécurité' (VRS) qui a succédé à l'enquête 'Cadre de vie et sécurité' (CVS) en 2022 : indicateurs clés en matière de victimation (atteintes aux biens, atteintes aux personnes), de sentiment d'insécurité et de satisfaction à l'égard des services de sécurité ; indicateurs sur les relations entre la population et les forces de sécurité (volet thématique 2022).

Dans le domaine de la diffusion, le SSMSI poursuivra l'actualisation et l'enrichissement en continu des trois jeux de données ouverts en 2022 sur le portail data.gouv.fr et le site Interstats du SSMSI et ajoutera en 2023 une nouvelle application de data visualisation relative aux chiffres clés produits par le service. Dans le cadre de son projet diffusion, le SSMSI poursuivra sa démarche de recueil des besoins des utilisateurs internes (initiée en 2022 auprès des préfetures) pour ce qui concerne les produits statistiques diffusés en interne (services de police et gendarmerie nationales, préfetures notamment).

Dans le contexte de la réorganisation des activités de publication (externalisation du maquettage) et de communication (recrutement d'une directrice dédiée) à l'automne 2022, le SSMSI reprend en 2023 le chantier de refonte complète de son offre éditoriale (qui date de 2015), aussi bien pour la collection de publications que pour le site Interstats, celui-ci ayant été suspendu en 2022.

Par ailleurs, le SSMSI poursuit sa montée en charge en réorganisant les activités de production et de diffusion statistiques : le bureau de la production et de la diffusion statistiques, créé fin 2014 en même temps que le SSMSI, est ainsi redéployé en deux bureaux distincts, l'un dédié à la production statistique et aux analyses conjoncturelles et l'autre à la valorisation statistique et aux services aux publics (réponse à la demande et projet diffusion). Enfin, en 2023, le recrutement d'un secrétaire général rattaché à la cheffe du SSMSI (qui ne dispose d'aucune fonction support en interne depuis sa création) permettra d'organiser au mieux les fonctions support (ressources humaines, informatique, budget et achat, logistique, action sociale...) avec les services concernés de la direction générale de la police nationale, dont il dépend désormais organiquement.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

De nouveaux travaux méthodologiques seront entamés pour renforcer la fiabilité des données, clarifier les concepts, explorer et expertiser les données en harmonisant les informations issues de la police et de la gendarmerie, le tout afin de produire des statistiques plus nombreuses et plus détaillées (y compris à l'échelle communale) et de couvrir de façon exhaustive le champ de la délinquance, dans le respect du secret statistique. La réalisation d'une partie de ces nouveaux travaux, notamment la production d'indicateurs départementaux issus de la nouvelle enquête de victimation 'Vécu et ressenti en matière de sécurité' (VRS), dépend d'arbitrages en cours sur les moyens supplémentaires nécessaires.

En outre, la sécurisation juridique de l'accès aux données issues des applicatifs de la police et de la gendarmerie nationales et relatives aux procédures en cours couvertes par le secret de l'enquête ou de l'instruction constitue un enjeu majeur pour l'avenir du SSMSI.

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

- En 2023, le SSMSI publiera les premiers résultats de l'**enquête 'Vécu et ressenti en matière de sécurité'** (VRS) qui a succédé à l'enquête 'Cadre de vie et sécurité' (CVS) en 2022. Cette enquête fournit aux acteurs du débat public les indicateurs clés en matière de victimation (atteintes aux biens, atteintes aux personnes), de sentiment d'insécurité et de satisfaction à l'égard des services de sécurité. Il s'agit d'une enquête multimode (internet, téléphone, papier et face-à-face), conduite de mars à juillet auprès d'un échantillon de 200 000 individus. Le dispositif comprend un questionnaire socle adressé à ce large échantillon pour mesurer les principaux indicateurs nationaux et départementaux de victimation et d'opinion en matière de sécurité ainsi qu'un questionnaire thématique ciblé dont le sujet a vocation à tourner chaque année (relations entre la population et les forces de sécurité en 2022). À ce stade, l'enquête porte sur les individus de 18

ans et plus résidant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion. Des travaux méthodologiques, menés avec l'Insee, sont en cours d'instruction sur deux axes : la complétude géographique en Outre-mer ; l'inclusion des mineurs (au moins des 15-17 ans).

En 2023, le SSMSI va poursuivre la préparation de l'enquête VRS 2024 et entamer celle de l'enquête VRS 2025 (avis d'opportunité obtenu pour les années 2023-2025 lors de la séance de la commission « Services publics et services aux publics » du 10 mars 2022). Il élabore notamment, en concertation avec l'INJEP<sup>13</sup>, le questionnaire thématique inédit sur le lien entre la victimation et le milieu sportif. Le sujet de l'enquête thématique 2025 sera sélectionné au premier semestre 2023.

- Sous réserve d'arbitrage favorable en termes de recrutement dédié, le SSMSI travaillerait à améliorer la connaissance sur le vécu des élus en matière de sécurité, via un protocole d'enquête spécifique. En effet, selon les travaux menés par le SSMSI en 2022 (cf. *Interstats Info Rapide* n°21 et *Interstats Méthode* n°20, juillet 2022), la qualité de la profession des victimes enregistrées par les services de police et de gendarmerie est insuffisante actuellement pour établir un diagnostic pertinent sur le niveau et l'évolution des atteintes dont cette population est victime. Ce projet aurait donc pour but d'interroger les élus à la fois en tant que victimes potentielles mais aussi en tant que décideurs publics. Les modalités de l'enquête restent à étudier.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

- Le SSMSI s'attachera en 2023 à avoir accès à de nouvelles sources de données pour compléter l'exhaustivité des données traitées ou élargir son champ d'expertise. Ces nouvelles sources concerneront notamment la main courante de la police nationale, les contraventions enregistrées par la gendarmerie nationale (données sur les victimes et les mis en cause), la plateforme de signalement des e-escroqueries (THESEE) et les données collectées par l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI). En particulier, le champ des données collectées par l'ANTAI couvre à la fois les procès-verbaux électroniques, un grand nombre de contraventions (y compris dans le domaine routier mais également celles enregistrées par les polices municipales ou des opérateurs de transport public) ainsi que les amendes forfaitaires délictuelles (AFD). Mises en place progressivement<sup>14</sup>, les AFD ont vocation à se développer, notamment en lien avec la loi 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (cf. **AVG4**). Par ailleurs, concernant les données issues de la main courante, l'objectif est de pouvoir mener une refonte des indicateurs de violences urbaines, et plus généralement de pouvoir produire des résultats fiabilisés sur les interventions de la police. D'autres partenariats sont recherchés en 2023 : Perceval sur les fraudes à la carte bancaire et Foves sur les objets volés. Une expertise préalable de l'ensemble de ces données sera réalisée.

Les travaux du SSMSI sur les bases de données Osiris (sur les saisies de stupéfiants) et Ocacis (anciennement PIAC, sur les saisies d'avoires criminels) seront poursuivis afin de mettre en place de nouveaux indicateurs : les mis en cause par type de stupéfiants dans un premier temps, d'autres indicateurs plus avancés par la suite.

Selon la disponibilité et la qualité des données disponibles sur le champ (THESEE et Perceval notamment) des travaux de refonte des indicateurs relatifs aux « escroqueries et infractions assimilées » seront menés afin de mieux couvrir le phénomène.

- Le SSMSI suivra attentivement les avancées du projet XPN22 consistant à refondre le logiciel

---

<sup>13</sup>Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

<sup>14</sup> en 2020 par exemple pour l'AFD-usage de stupéfiants

LRPPN de rédaction des procédures de la police nationale, qui constitue à ce jour une source d'information essentielle pour le SSMSI. De même, il poursuivra son implication dans le chantier Procédure pénale numérique (PPN), programme conjoint du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice : une attention particulière est ainsi portée à l'identifiant unique de la procédure (IDJ), variable qui permettra la traçabilité des procédures lors des transferts d'un service à un autre, mais aussi entre les deux ministères et donc d'effectuer le suivi statistique de la chaîne pénale (travaux collaboratifs entre les deux SSM).

- Le chantier majeur d'appariement statistique entre les procédures ouvertes par les services de police ou de gendarmerie et les affaires traitées par le ministère de la Justice sera entrepris en 2023 (cf. [AVG7](#)). Ces travaux seront réalisés en collaboration avec le SSM Justice et auront pour objectif de pouvoir suivre longitudinalement les procédures pénales et évaluer statistiquement le suivi pénal par champ contentieux. Ils font suite aux travaux exploratoires menés sur les homicides en 2022 et présentés au CNIS le 29 septembre 2022.

- Le SSMSI poursuit les travaux sur la fiabilisation et la mise à disposition de données sur la délinquance aux échelles départementale et communale, dans le prolongement de l'ouverture de la première base statistique communale début mars 2022. En 2023, la base, actualisée avec les données 2022, sera enrichie à la fois par de nouveaux indicateurs (destructions et dégradations volontaires, usage et trafic de stupéfiants), mais également par l'ensemble des données portant sur les DROM et les arrondissements de Paris, Lyon et Marseille (cf. [AVG5](#), [TRT1](#), [TRT2](#)). Ces données communales seront en particulier exploitées dans le cadre d'une opération coordonnée avec l'Insee sur les cambriolages (cf. [AVG8](#)).

- En 2023, un projet sur financement européen aboutira, avec la production de données sur la délinquance à l'échelle départementale suivant la nomenclature internationale des infractions (ICCS) (cf. [SERPU7](#)). Ces données construites à partir des sources administratives habituellement exploitées par le SSMSI ont vocation à constituer une base de données produite annuellement et mise à disposition du grand public (sert aussi les objectifs [AVG5](#) et [AVG6](#)).

- Sous réserve d'arbitrage favorable en termes de recrutement dédié, le SSMSI travaillera à la production de données fiabilisées sur les personnels de sécurité. Ces travaux porteront sur les policiers, gendarmes, mais aussi les autres professions du secteur public (policiers municipaux, douaniers,...) et du secteur privé afin de décrire les ressources déployées globalement sur les politiques et missions de sécurité. Ces travaux s'appuieront sur les données administratives déjà exploitées (DSN<sup>15</sup>, Siasp<sup>16</sup>). Le SSMSI pourrait ainsi contribuer à l'expertise de Siasp sur le champ qui lui est propre (notamment policiers et gendarmes nationaux).

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Dans le cadre de la montée en charge du SSMSI, un poste d'expert de haut niveau en méthodologie statistique sur la délinquance et l'insécurité a été créé en 2022 pour répondre aux nombreux enjeux et perspectives du service. Rattaché à la cheffe de service, il sera ainsi amené à superviser l'ensemble des travaux de nature méthodologique du SSMSI. L'une de ses premières missions sera d'établir la feuille de route 2023-2027 du SSMSI en termes de stratégie qualité.

- La note mensuelle de conjoncture sur la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie sera enrichie en 2023. De nouveaux indicateurs seront publiés, notamment ceux relatifs au trafic et à l'usage de stupéfiants. Un changement de champ sera également opéré en cours d'année : la publication portera sur le champ de la France, et non plus de la seule France métropolitaine (cf. [TRT2](#)).

---

15Déclaration sociale nominative

16Système d'information sur les agents des services publics

- Les travaux de fiabilisation des données relatives à la délinquance seront poursuivis. En 2023, les doublons observés sur les tentatives d’homicides seront repérés et supprimés. Par ailleurs, l’expertise sur la requalification des infractions au cours du temps sera finalisée, ce qui permettra de consolider les indicateurs produits à partir des bases statistiques du SSMSI.

- Les travaux liés à la détection des infractions liées au numérique seront poursuivis (cf. AVG 3) dans le cadre des travaux du SSMSI de *machine learning* : un processus de labellisation de données sera mené en interne afin de disposer d’un échantillon d’entraînement.

- Le SSMSI finalisera en 2023 la production d’une étude relative à l’accessibilité par la population des lieux d’accueil de la police et de la gendarmerie nationales, sur le territoire (cf. [SERPU9](#)).

- Sous réserve d’arbitrage favorable en termes de recrutements dédiés :

- ★ le SSMSI pourrait entamer la production de données territorialisées issues de la nouvelle enquête de victimation VRS (Vécu et ressenti en matière de sécurité). Ces travaux permettraient de compléter l’information disponible à partir des données administratives sur la délinquance enregistrée pour cartographier, notamment, les taux de dépôt de plainte, le sentiment d’insécurité, la satisfaction de la population vis-à-vis de l’action des forces de sécurité intérieure... (cf. [AVG5](#), [SERPU6](#), [SERPU9](#), [TRT1](#)) ;

- ★ le SSMSI serait en mesure d’approfondir ses premiers travaux associant délinquance et mobilités (cf. [AVG5](#)). Les différentes formes de mobilité seront ainsi appréhendées, les divers moyens de transport, les migrations saisonnières et les zones touristiques, ainsi que les événements donnant lieu à de grands rassemblements, notamment sportifs dans la perspective des JO 2024 ;

- ★ le SSMSI pourrait conduire des travaux de fiabilisation de l’identification et de la description des mineurs (cf. [DQS3](#)) et une expertise qualité des informations sur les étrangers dans les données des logiciels de rédaction des procédures de la police et de la gendarmerie, aussi bien pour les victimes que pour les mis en cause. Des études sur les victimes et mis en cause mineurs et/ou étrangers (y compris mineurs non accompagnés) pourront ensuite être conduites en s’appuyant sur ces données ainsi que sur les données d’enquête (tout au long de la vie, violences intrafamiliales indirectes, exploitation du questionnaire thématique Sport et victimation de VRS 2024).

Après des premiers travaux exploratoires en 2022 sur les violences faites aux enfants, notamment dans le cadre de la Commission indépendante sur l’inceste et les violences envers les enfants (CIIVISE), ainsi que sur la délinquance des mineurs (mission du Sénat), le SSMSI pourrait ainsi accompagner la mise en place en 2023 d’un office de lutte contre les violences envers les enfants, en cours de préfiguration.

- ★ le SSMSI serait en mesure d’élargir ses premiers travaux menés depuis 2021 dans le domaine de la criminalité organisée : conception d’un indicateur de criminalité organisée attendue par les services de police et de gendarmerie ; construction de données sur le trafic d’armes et le trafic de biens culturels ; production de statistiques récurrentes dans le domaine de la délinquance économique et financière (notamment en lien avec le rapport annuel du Conseil d’orientation de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) ; fiabilisation de données et production d’analyses sur la nature des objets volés et les lieux concernés par les atteintes aux biens, avec une attention particulière aux cambriolages et aux vols, notamment ceux liés aux véhicules, dans un contexte de reprise de l’inflation ;

★ le SSMSI pourrait consolider et approfondir, en lien avec la création de l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) fin 2022, des travaux entamés dans les domaines suivants : la traite des êtres humains (nouvelle directive de l'Union européenne), la fraude documentaire et à l'identité (pilotage par le SSMSI de travaux sur la mesure de l'activité et des résultats dans le cadre de la stratégie du ministère de l'intérieur), le trafic de migrants.

#### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sous réserve d'arbitrage favorable en termes de recrutement dédié, des réflexions méthodologiques seraient entreprises, avec les services opérationnels de la police et de la gendarmerie, à la fois pour harmoniser les pratiques de comptabilisation des infractions entre police et gendarmerie dans l'État 4001 historique (la dernière mise à jour du guide de méthodologie statistique date du 1<sup>er</sup> mai 2015) et pour faire évoluer et moderniser l'État 4001 lui-même (avec ses 107 index/catégories mis en place en 1972). Ce chantier s'appuiera sur les travaux menés par le SSMSI depuis sa création pour décrire un panorama exhaustif de la délinquance enregistrée et mieux appuyer ainsi le pilotage opérationnel des services.

#### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

● Le SSMSI poursuivra l'actualisation et l'enrichissement en continu des trois jeux de données ouverts en 2022 sur le portail data.gouv.fr et le site Interstats du SSMSI :

- sur les indicateurs de victimation et du sentiment d'insécurité issus des enquêtes statistiques de victimation avec l'ajout des premiers résultats de l'enquête VRS ;
- sur les bases communales et départementales des principales infractions criminelles et délictuelles enregistrées par les services de sécurité avec l'extension du champ géographique et l'ajout de nouveaux indicateurs (cf.1.2) ;
- sur la base des séries chronologiques avec l'ajout et la mise à jour des indicateurs, rythmées par la parution des publications du SSMSI.

Le SSMSI ajoutera en 2023 une nouvelle application de data visualisation relative aux chiffres clés produits par le service dont le code source sera mis à disposition de tous via l'espace du SSMSI sur le portail code.gouv.fr.

● Le SSMSI poursuivra le développement de l'application de data visualisation créée en 2022 relative à la délinquance enregistrée en lieu de commission aux échelles communale et départementale : extension du champ géographique, ajout d'indicateurs, amélioration de l'ergonomie utilisateur.

Le SSMSI pérennisera, avec l'appui de la Direction du numérique du Ministère de l'Intérieur, son espace de data visualisation créé en 2022 notamment s'agissant de la maintenance et de la sécurité informatique.

● Dans le contexte de la réorganisation des activités de publication (externalisation du maquettage) et de communication (recrutement d'une directrice dédiée) à l'automne 2022, le SSMSI reprend en 2023 le chantier de refonte complète de son offre éditoriale (qui date de 2015), aussi bien pour la collection de publications que pour le site Interstats, celui-ci ayant été suspendu en 2022.

Une première étape de refonte du site web (Interstats) consistera en une refonte graphique du site, avec l'appui de la Délégation à l'information et à la communication (Dicom) du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, notamment pour s'inscrire dans la refonte de la nouvelle charte graphique de l'État.

● Dans le cadre de son projet diffusion, le SSMSI poursuivra sa démarche de recueil des besoins utilisateurs (initiée en 2022 auprès des préfetures) pour ce qui concerne les produits statistiques diffusés en interne (services de police et gendarmerie nationales, préfetures, élus notamment) et ce, dans un objectif double :

- rationaliser le processus de diffusion interne actuel et créer de nouveaux produits de diffusion pour aider les forces de sécurité à mieux suivre les phénomènes de délinquance et leurs évolutions ;
- mieux cibler l'accès à la donnée (mise en place d'outils de datavisualisation et de requêtes à la demande).

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023**

Sans objet

## **Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023**

---

## Avis généraux

---

### Développement durable

#### AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

#### AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

### Numérique

#### AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

#### AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

### Territoires

#### AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

#### AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

### Méthodes et diffusion

#### AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

#### AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

## Commission Services publics et services aux publics

---

### Santé et social

#### SP 1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

#### SP 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

### Retraite

#### SP 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leurs lancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

### Education

#### SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

#### SP 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

### Justice et sécurité

#### SP 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

#### SP 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes*, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

#### SP 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance\* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

\*Processus de sortie de la délinquance

## Services publics

### SP 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

## Commission Démographie et questions sociales

---

### DQS 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

### DQS 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

### DQS 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

### DQS 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

### DQS 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

### DQS 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

### DQS 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

## Commission Emploi, qualification et revenus du travail

---

### **EQRT 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées**

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

### **EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie**

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

## Commission Territoires

---

### **TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires**

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

### **TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer**

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

### **TERR 3. Délimiter les territoires**

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

### **TERR 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes**

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

### **TERR 9. Mesurer l'accès aux équipements et services**

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.